

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2007

19 août 2008

SOMMAIRE

Airbus Ré S.A.	96327	Luxembourg Designs S.A.	96323
Alcibiades S.A.	96325	Lux G Technology S.A.	96333
Alpha Universal S.A.	96322	Lux-Tex Investissements S.A.	96331
Apax Knowledge Solutions Sàrl	96335	Mansford France Fund I S. à r.l.	96321
Approche	96329	Metall Finanz Gesellschaft A.G.	96327
Berewtec S.A.	96329	MF 2 S. à r.l.	96320
Calendria S.A.	96328	MF6 S.à r.l.	96321
Callens, Pirenne, Theunissen & Co	96331	MF9 S.à r.l.	96322
Delyard S.à r.l.	96333	N-Invest S.A.	96290
Dimeplast S.A.	96323	P.I.L.O.T. société à responsabilité limitée (Pédagogie, Instruction, Langues, Organi- sation et Tutorat)	96333
Dimeplast S.A.	96322	Pocolena S.A.	96335
Eagle Funding S.A.	96334	Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l.	96330
EDEN LogCenter International S.à r.l.	96320	Prometeo S.A.	96332
Eidosmedia International S.A.	96323	Pythas S.A.	96328
Ergon Capital II S.à r.l.	96324	Société Luxembourgeoise de Capital-Dé- veloppement pour les PME S.A.	96325
Falcon Borrower S.à r.l.	96332	Sogecore International S.A.	96328
Fernbach-Software S.A.	96329	STAFF Intérim S.A.	96334
Fondations Capital Management S.A.	96336	SWIP (Luxembourg) S.à r.l.	96320
Galway Holdings SA	96335	T2 Capital Finance Company S.A.	96290
Gedefina Holding S.A.	96334	Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A.	96319
Golden Investors S.A.	96334	TV 10 S.A.	96290
Harman SA	96328	Vairao S.A.	96329
HC Luxembourg III S.à r.l.	96335	Vairao S.A.	96331
Holden S.A.	96326	Valamoun S.A.	96330
IHB Lux S.A.	96323	VPP S.à r.l.	96336
Iliade Développement S.à r.l.	96326	WB Funding S.A.	96291
ILP II S.à r.l.	96332	Wings Private Investments S.A.	96326
ILU	96331	World Motors Red S.C.A.	96291
K-L, Sàrl	96327		
Krontec S.A.	96330		
Las Vegas Casino S.à r.l.	96336		
Life Point Service	96327		
Luxaffaires S.A.	96325		

TV 10 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 31.282.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 3 juillet 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire dans son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions;

a déclaré closes les opérations de liquidation de:

- la société anonyme TV 10 S.A., ayant au son siège social L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf, de fait inconnue à cette adresse;

Pour extrait conforme

M^e Sophie DEVOCELLE

Le liquidateur

Référence de publication: 2008097058/5253/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12589. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

T2 Capital Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.383.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 10 juillet 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Olivier Laurent Christophe Jarny.

- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008097060/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

N-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 98.989.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 10 juillet 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Olivier Laurent Christophe Jarny.

- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008097062/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

WB Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.673.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 août 2007

- Le mandat de l'administrateur M. Rolf Caspers est renouvelé.
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.
- Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l dont le siège social est 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg est nommée comme commissaire aux comptes et son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008097053/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

World Motors Red S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.600.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.615.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WORLD MOTORS RED S.C.A. (the Company), a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 20 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1214 on 22 June 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.615, the articles of associations of which have been amended several times afterwards.

The Meeting is chaired by Mr. Michel THILL, director of World Motors S.A., the A Manager of the Company, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, M^e Virginie BOUSSARD, Avocat, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, M^e Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. All the shareholders present or represented, and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. The said attendance list shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the one million two hundred eighty thousand (1,280,000) shares of the Company divided into one million two hundred seventy-nine thousand nine hundred and ninety-eight (1,279,998) A Shares and two (2) B Shares, representing the entire share capital of the Company of an amount of one million six hundred thousand euro (EUR 1,600,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting and so that the Meeting which they have had due notice can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

(1) Full restatement of the articles of association of the Company.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend the articles of association of the Company which shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 1. Form.** There exists among the Unlimited Shareholders WORLD MOTORS S.A. and BS INVESTIMENTI S.g.r. S.p.A., the subscribers and all those who may become holders of Shares, a partnership limited by shares ("société en

commandite par actions") under the name of WORLD MOTORS RED S.C.A. (hereafter called the Company), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular, the Law and these Articles.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Object. The Company shall have as its object the holding, the management and the transfer of interests, in any form whatsoever, in Ducati, or of any securities which may be issued in respect of, in exchange for or in substitution of the shares in Ducati.

The Company may also hold, manage and transfer any other assets received by it as consideration for the Transfer of shares of Ducati made in accordance with these Articles.

The Company may borrow in any form from any third party or from its Shareholders or a Qualified Affiliate thereof and proceed to the issuance of bonds and may give security for any borrowings within the limits provided for in these Articles. Borrowings by the Company are permitted only for purposes of funding the acquisition of interests in Ducati or for working capital purposes.

Financings from any third parties are permitted only provided such third parties are internationally recognized banks or financial institutions and such financings are made in connection with a tender offer with respect to the voting securities of Ducati effected in accordance with these Articles.

Loans received from its Shareholders or from a Qualified Affiliate thereof may be evidenced by notes, certificates including without limitation preferred equity certificates (PECs) and convertible preferred equity certificates (CPECs) or other debt instruments to be issued by the Company. The transfer or assignment of any such instrument by any holder shall be subject to the same conditions as the transfer of Shares set forth in articles 8 and 9.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office, or easy communication between that office and foreign countries, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Unlimited Shareholders or by declaration of a person duly authorised by the Unlimited Shareholders for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain Luxembourgish.

Art. 5. Share Capital. The Company has an issued capital of one million six hundred thousand euro (EUR 1,600,000) divided into one million two hundred eighty thousand (1,280,000) Shares comprising:

1) one million two hundred seventy-nine thousand nine hundred and ninety-eight (1,279,998) ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each (hereafter referred to as the A Shares);

2) two (2) Shares having a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, allocated to the Unlimited Shareholders (hereafter referred to as the B Shares).

The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements. In case of any change of the capital structure of the Company for any reason whatsoever (including, without limitation, reductions of capital, redemptions of shares, issuances of new shares, mergers and demergers), the B Share held by WM may not be cancelled nor any of the rights, privileges, benefits attached thereto be amended in any way whatsoever.

Without limiting the foregoing, in case any change of the capital structure of the Company affecting the B Share held by WM is required by mandatory provisions of law, then one B Share shall be immediately issued at the same nominal value in favour of the same Shareholder with the same rights, privileges and benefits.

Art. 6. Liability of the holders of Shares. The Unlimited Shareholders, holding the B Shares, shall have unlimited liability for all the liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders, holding A Shares, shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall have no personal obligation for the debts or liabilities of the Company and shall not be required to contribute to the assets of the Company on a winding up, provided that they do not act as manager or representative of the Company.

Art. 7. Form of Shares. Shares will only be issued in registered form and shall be issued only upon acceptance of the subscriptions and subject to the receipt of payment in full in respect of such Shares.

All issued Shares shall be registered in the share register (hereafter referred to as the Register), which shall be kept by the Manager A or by one or more persons designated for such purpose by the Manager A and the Register shall contain the name of each Shareholder, his country of residence or elected domicile, the number and classes of Shares held by him and the amount paid up on each such Share.

Every Shareholder must provide the Manager A with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register. If any Shareholder does not provide such address, the Manager A may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the Shareholder's address will be

deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Manager A from time to time, until another address shall be provided to the Manager A by such Shareholder.

Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office or to such other address as may be set by the Manager A from time to time.

Art. 8. Restrictions on transfer of Shares of the Company.

8.A. Right of first offer

(a) In the event that a Shareholder (hereafter referred to as the Offering Shareholder) intends to Transfer all or part of its Shares to an unAffiliated third party, such Shareholder shall send a written notice (the Offer Notice) to the limited shareholders of WMIII and to the majority shareholders of WM, i.e. WORLD MOTORS HOLDING, S.à r.l. and WORLD MOTOR HOLDINGS II S.à r.l. (the Majority Shareholders), (the Offerees) setting forth such Offering Shareholder's desire to Transfer its Shares in the Company and specifying, with respect to such proposed Transfer, the number of Shares (hereafter referred to as the Offered Shares), the purchase price per Share and all other material payment terms including, without limitation, the consideration (which may consist of cash or consideration other than cash). In the event that the Offering Shareholder is BS PRIVATE EQUITY S.p.A. or BS INVESTIMENTI S.g.r. S.p.A., the Offer Notice will also contain an irrevocable offer of such Offering Shareholder to Transfer to the Majority Shareholders or a Qualified Affiliate thereof all of the shares owned by such Offering Shareholder in WM at their nominal value subject to the commitment by the Majority Shareholders or a Qualified Affiliate thereof to acquire no less than its Pro Rata Portion of the Offered Shares.

(b) Each of the Offerees shall have the right to purchase a number of Offered Shares equal to its Pro Rata Portion, at the terms and conditions set forth in the Offer Notice, it being understood that, in the event that the Majority Shareholders are among the Offerees then the Majority Shareholders shall have the right to cause a Qualified Affiliate thereof to purchase all of the shares owned by the Offering Shareholder in WM at the nominal value thereof.

The Offerees (or any one of them) will have to notify to the Offering Shareholder their irrevocable election to purchase all (but not less than all) the Offered Shares and the Majority Shareholders will have to notify to the Offering Shareholder its irrevocable and unconditional election to cause a Qualified Affiliate thereof to purchase the shares of WM subject of the Offer Notice, within fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the Offer Notice, specifying, in each case, if applicable, their irrevocable commitment to purchase also the Shares offered to the other Offerees in the event that such Offerees declined to purchase the Offered Shares.

For the purpose of this article 8.A., the term Pro Rata Portion shall mean the product of (x) the number of Shares of the Company subject of the Offer Notice and (y) the fraction the numerator of which is the number of shares of International Motor Holdings B.V. owned (directly or indirectly through WM or WMIII as the case may be) by the applicable Offeree and the denominator of which is the aggregate number of shares of International Motor Holdings B.V. owned directly or indirectly by all of the Offerees as of such time.

(c) In the event that there has been a timely election by the Offerees (or any one of them) to acquire all (but not less than all) the Offered Shares, then the Transfer of such Shares shall close (x) at a time and place selected by the Offering Shareholder or at such other time or place agreed among the parties in writing, but in any event within fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the above election notice from the Offerees (or any one of them) or (y) the second Business Days after receipt of any necessary governmental approval. At such closing, (i) the Offerees (or any one of them), as the case may be, shall deliver to the Offering Shareholder the consideration to be exchanged for the Shares, (A) in case of cash consideration, by wire transfer of immediately available funds to the bank account designated by the Offering Shareholder and (B) in case of non-cash consideration, at the direction of the Offering Shareholder, in each case, by at least five (5) Business Days prior to such date and (ii) the Offering Shareholder shall Transfer title to the Shares being sold and deliver all other documents required to effect the Transfer of such Shares in accordance with the same terms and conditions set forth in the Offer Notice. The purchaser shall pay any transfer taxes or similar governmental charges, if any, in connection with such Transfer and shall otherwise pay its own costs and expenses in connection with such Transfer.

(d) In the event that the Offerees fail to notify the Offering Shareholder of their irrevocable election to purchase all (but not less than all) the Offered Shares within the fifteen (15) Business Day period specified in clause (b) of this article 8.A., the Offering Shareholder may Transfer subject to articles 8.B., 8.C., 8.D., 8.E. and 8.G. hereof all (but not less than all) the Offered Shares to any third party within and no later than six (6) months following the date of delivery of the Offer Notice or such longer term if the Transfer is made pursuant to articles 8.B. or 8.C. If such Transfer is completed, the Offering Shareholder will provide to the Offerees written evidence that the Transfer to the third party has been completed at a price not lower than the price contained in the Offer Notice (and, in the event that such price is paid, in whole or in part, for consideration other than cash, evidence that the value of such non-cash consideration as of the date of delivery of the Offer Notice is equal to the Fair Market Value of the Offered Shares) and substantially at the same terms and conditions set forth therein.

For the purpose of this article 8.A. (d) Fair Market Value shall mean, as of any date of determination on a per Share basis, (i) with respect to any Shares that are publicly traded on a stock exchange market, the average of the daily closing prices per Share on such stock exchange markets, as reported by the Italian newspaper "Il Sole 24 ore", for the one-hundred and eighty (180) consecutive trading days immediately preceding the date on which an Offer Notice is delivered by the Offering Shareholder in accordance with article 8.A. of these Articles; and (ii) with respect to any Shares that are

not publicly traded on a stock exchange market, the total amount per Share which a willing buyer would pay to a willing seller in an arm's length transaction, assuming that the buyer has conducted a due diligence standard for this type of transactions and that each party acts without undue pressure or compulsion to complete such transaction, as determined by MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., MERRILL LYNCH, PRICEWATERHOUSECOOPERS or DELOITTE AND TOUCHE, within ten (10) Business Days following its appointment by the Offering Shareholder, it being understood that, in each case, the determinations of the investment bank or auditing firm so appointed shall be final, conclusive and binding on the parties and not appealable, and the fees and expenses thereof will be paid by the Offering Shareholder and the Offerees, based on their respective share interests in International Motor Holdings B.V.

The definition of the term "Offerees" used in this article 8.A. is only for the purposes of this article 8.A.

8.B. Tag-along right

(a) Without prejudice to article 8.A., in the event that the Majority Shareholders wishes to Transfer any of their shares in WM to a third party, the Majority Shareholders shall give to the Limited Shareholders of the Company (hereafter referred to as the Tag-along Companies) written notice setting forth its intention to Transfer such shares in WM, the proposed sale price (which shall include an indication of the Price per share of Ducati implied in the proposed sale price, which may be payable in cash or in consideration other than cash) and any and all other material terms and conditions of such Transfer (the Tag-along Notice) and, for fifteen (15) Business Days following the date of the Tag-along Companies' receipt of such Tag-along Notice, provided that such companies have not timely exercised their right of first offer granted to them under WM's articles of association, such Tag-along Companies shall have the right to deliver a reply notice (the Reply Notice) to the Majority Shareholders setting forth their irrevocable and unconditional election to require the Majority Shareholders to include in the proposed sale contemplated by the Tag-along Notice (i) an aggregate number of Shares owned by the Tag-along Companies in the Company equal to their respective Pro Rata Portion, if the shares in WM proposed to be sold by the Majority Shareholders do not exceed fifty per cent (50%) of the outstanding shares in WM and (ii) all of the Shares owned by each Tag-along Company in the Company, if the shares in WM proposed to be sold by the Majority Shareholders exceed fifty per cent (50%) of the outstanding shares in WM

For purposes of this article 8.B. (a), the term Pro Rata Portion shall mean the product of (x) the number of issued and outstanding shares owned by the relevant Tag-along Companies and (y) a fraction, the numerator of which is the number of shares of WM proposed to be sold and the denominator of which is the number of issued and outstanding shares of WM.

(b) Following the receipt of the Reply Notice, the Majority Shareholders shall be obligated to include in such Transfer the Shares set forth in the Reply Notice at a purchase price per Share not lower than the Tag-along Price and substantially on the same terms and conditions as set forth in the Tag-along Notice.

(c) In the event there has not been a timely election by the Tag-along Companies to include their Shares in the Transfer proposed by the Majority Shareholders, then the Majority Shareholders may, within six (6) months following the date of delivery of the Tag-along Notice and without any further obligation to the Tag-along Companies, Transfer its shares at a purchase price per share not lower than the Tag-along Price and substantially at the same terms and conditions as those set forth in the Tag-along Notice. If such Transfer is completed, upon written request of the Tag-along Companies, the Majority Shareholders will provide to the Tag-along Companies written evidence that the Transfer to the third party has been perfected at a purchase price per share not lower than the price indicated in the Tag-along Notice and substantially on the same terms and conditions set forth in the Tag-along Notice.

For the purpose of this article 8.B. Tag-along Price shall mean the price per share of the Shares of the Company owned by the relevant Tag-along Company equal to the amount calculated according to the following formula:

$$PPSWM/WR = \{[(PPSWM \times SOWM + NFIWM) / \%DWM] \times \%DWMWR - NFIWMWR\} / SOWMWR$$

where:

PPSWM/WR = price per Share of the Company

PPSWM = offered price per share of WM

SOWM = number of issued and outstanding shares of WM

NFIWM = Net Financial Indebtedness of WM

%DWM = % International Motor Holdings B.V. held by WM

%DWMWR = % International Motor Holdings B.V. held by the Company

NFIWMWR = Net Financial Indebtedness of the Company

SOWMWR = number of issued and outstanding Shares of the Company

In respect of PPSWM/WR and PPSWM, the price per Share/share shall include any unpaid amount of any shareholders' loans, preferred equity certificates or similar debt securities whether convertible or not, of any type or class whatsoever, in each case funded or purchased by any shareholder of the relevant company or an Affiliate thereof.

All the foregoing as determined by mutual agreement of the Majority Shareholders and the Tag-along Companies or, in case of disagreement for more than five (5) Business Days, upon written request of any of them, by MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., MERRILL LYNCH, PRICEWATERHOUSECOOPERS or DELOITTE AND TOUCHE (whichever is engaged first) within ten (10) Business Days from the date of its engagement, whose determinations shall be final, conclusive and binding on the Majority Shareholders and the Tag-along Companies and not appealable,

and the fees and expenses of which will be paid by the Majority Shareholders and the Tag-along Companies based on their respective share interests in International Motor Holdings B.V.

(d) In the event the Tag-along Companies have timely delivered the Reply Notice, the Transfer by the Majority Shareholders of the shares set forth in the Tag-along Notice and the Transfer by the Tag-along Companies of their Shares shall take place simultaneously and, on the closing date and place which shall be communicated by the Majority Shareholders to the Tag-along Companies in writing, the Tag-along Companies (or any of them) shall (A) Transfer title to the prospective transferee of the shares being sold, free and clear of all Liens and (B) execute and deliver any such documents and instruments required to effect the Transfer of title to such shares to the prospective transferee, free and clear of any Liens. All costs and expenses incurred by the Majority Shareholders and the Tag-along Companies in connection with such transaction shall be borne by them in proportion to the shares being sold (excluding, for the avoidance of doubt, any fees paid or to be paid to any of the Majority Shareholders, WM, the Tag-along Companies or any Affiliate thereof). Unless otherwise agreed with the purchaser, the purchaser shall pay any transfer taxes or similar governmental charges in connection with such Transfer.

8.C. Drag-along Right

If a bona fide firm offer from an unAffiliated third party to acquire (by merger, sale of assets or stock or otherwise directly or indirectly in one or a series of related transactions), at a price implying a Price per share of Ducati not lower than the Drag-along Minimum Price, 90% or more of the shares in WM owned in the aggregate by the Majority Shareholders, is received by the Majority Shareholders, then the Majority Shareholders may require the Limited Shareholders of the Company (the Drag-along Companies) to Transfer to the prospective transferee all of their respective Shares owned by them in the Company simultaneously with the Transfer of the shares in WM to be sold by the Majority Shareholders, by delivering a written notice to the Drag-along Companies (which shall include an indication of the Price per share of Ducati) in which it irrevocably elects to include in such proposed Transfer to the prospective transferee all (and not less than all) the Shares in the Company owned by such Drag-along Companies, which shall be obliged to Transfer to the prospective transferee all of the Shares owned by them in the Company, simultaneously with the Transfer of the shares in WM to be sold by the Majority Shareholders or otherwise participate in such transaction (or series of related transactions) at a price per share equal to the Drag-along Price (which implies a Price per share of Ducati not lower than the Drag-along Minimum Price and may be payable in cash or in consideration other than cash) and at the same terms and conditions as the Majority Shareholders. Each Drag-along Company agrees to vote its shares in favor of such a transaction, and, in general, to take any action which is necessary or appropriate in connection therewith. If the Transfer contemplated by this article 8.C. is proposed to be effected, the closing date and place shall be communicated by the Majority Shareholders to the Drag-along Companies in writing with a prior notice of fifteen (15) Business Days and the Drag-along Companies shall (A) Transfer title to the prospective transferee of the shares being sold, free and clear of all Liens, and (B) execute and deliver any such documents and instruments reasonably required to effect the Transfer of title to such shares to the prospective transferee, free and clear of any Liens. All costs and expenses incurred by the Majority Shareholders and the Drag-along Companies in connection with such transaction shall be borne by them on a pro rata basis on the number of shares included by each of them in such Transfer (excluding, for the avoidance of doubt, any fees paid or to be paid to any of the Majority Shareholders, WM, the Drag-along Companies or any Affiliate thereof). Unless otherwise agreed with the purchaser, the purchaser shall pay any transfer taxes or similar governmental charges, if any, in connection with such Transfer.

For the purpose of this article 8.C. Drag-along Minimum Price shall mean with respect to the shares of Ducati, a price which is (i) not lower than eighty per cent (80%) of the Fair Market Value of such shares, if such shares are publicly traded on a stock exchange market or (ii) equal to one hundred per cent (100%) of the Fair Market Value of such shares, if such shares are not publicly traded on a stock exchange market.

The term Fair Market Value used in the definition of Drag-along Minimum Price shall mean, as of any date of determination on a per share basis, (i) with respect to any shares that are publicly traded on a stock exchange market, the average of the daily closing prices per share on such stock exchange markets, as reported by the Italian newspaper "Il Sole 24 ore", for the one-hundred and eighty (180) consecutive trading days immediately preceding the date on which a drag-along notice is delivered by the Majority Shareholders to the Drag-along Companies in accordance with article 8.C. of these Articles; and (ii) with respect to any shares that are not publicly traded on a stock exchange market, the total amount per share of the shares of Ducati which a willing buyer would pay to a willing seller in an arm's length transaction, assuming that the buyer has conducted a due diligence standard for this type of transactions and that each party acts without undue pressure or compulsion to complete such transaction, as determined by MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., MERRILL LYNCH, PRICEWATERHOUSECOOPERS or DELOITTE AND TOUCHE, within ten (10) Business Days following its appointment by the Majority Shareholders, it being understood that, in each case, the determinations of the investment bank or auditing firm so appointed shall be final, conclusive and binding on the parties and not appealable, and the fees and expenses thereof will be paid by the Majority Shareholders and the Drag-along Companies, based on their respective share interests indirectly owned in International Motor Holdings B.V.

For the purpose of this article 8.C. Drag-along Price shall mean the price per share of the Shares of the Company owned by the relevant Drag-along Companies equal to the amount calculated according to the following formula:

$$PPSWM/WR = \{[(PPSWM \times SOWM + NFIWM) / \%DWM] \times \%DWMWR - NFIWMWR\} / SOWMWR$$

where:

PPSWM/WR = price per Share of the Company

PPSWM = offered price per share of WM

SOWM = number of issued and outstanding shares of WM

NFIWM = Net Financial Indebtedness of WM

%DWM = % International Motor Holdings B.V. held by WM

%DWMWR = % International Motor Holdings B.V. held by the Company

NFIWMWR = Net Financial Indebtedness of the Company

SOWMWR = number of issued and outstanding shares of the Company

In respect of PPSWM/WR and PPSWM, the price per Share/share shall include any unpaid amount of any shareholders' loans, preferred equity certificates or similar debt securities whether convertible or not, of any type or class whatsoever, in each case funded or purchased by any shareholder of the relevant company or an Affiliate thereof.

All the foregoing as determined by mutual agreement of the Majority Shareholders and the Drag-along Companies or, in case of disagreement for more than five (5) Business Days, upon written request of any of the Majority Shareholders (with copies to the other shareholders of WM), by MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., MERRILL LYNCH, PRICEWATERHOUSECOOPERS or DELOITTE AND TOUCHE (whichever is engaged first) within ten (10) Business Days from the date of its engagement, whose determinations shall be final, conclusive and binding on the Majority Shareholders and the Drag-along Companies and not appealable and the fees and expenses of which will be paid by the Majority Shareholders and the Drag-along Companies based on their respective share interests in International Motor Holdings B.V..

The term Price per share of Ducati used in this article 8.C. shall mean the price per share of Ducati offered to be paid by a prospective purchaser of shares in Ducati or the price per share of Ducati implied in the price to be paid by a prospective purchaser of any of the shares in the applicable WM, WMIII, the Company, International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. and Performance Motorcycles S.p.A., which, unless otherwise indicated by such prospective purchaser, is equal to the amount calculated according to the following formulas:

A. in case of sale of any of the Shares in the Company or WM or WMIII (as applicable)

$$PCS = (PPSLH \times SOLH + NFILH + CNFID \times \%D) / (NSDHB \times \%D)$$

where:

PCS = Price per share of Ducati

PPSLH = offered price per Share of the Company or WM or WMIII (as applicable)

SOLH = number of issued and outstanding Shares of the Company or WM or WMIII (as applicable)

NFILH = Net Financial Indebtedness of the Company or WM or WMIII (as applicable)

CNFID = Consolidated Net Financial Indebtedness of International Motor Holdings B.V.

%D = % of the share capital of International Motor Holdings B.V. held by the Company or WM or WMIII (as applicable)

NSDHB = number of issued and outstanding shares of Ducati held by Performance Motorcycles S.p.A.

B. in case of sale of any of the shares in International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. or Performance Motorcycles S.p.A.

$$PCS = (PPSSH \times SOSH + CNFISH) / NSDHB$$

where:

PCS = Price per share of Ducati

PPSSH = offered price per share of International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. or Performance Motorcycles S.p.A. (as applicable)

SOSH = number of issued and outstanding shares of International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. or Performance Motorcycles S.p.A. (as applicable)

CNFISH = Consolidated Net Financial Indebtedness of International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. or Performance Motorcycles S.p.A. (as applicable)

NSDHB = number of issued and outstanding shares of Ducati held by Performance Motorcycles S.p.A.

8.D. Right to Consent

In the event that the Offerees have not exercised their right of first offer under article 8.A. hereof, any Transfer of Shares to a third party shall require the prior consent of the Manager A. The Offering Shareholder shall deliver to the Manager A a written notice (the Consent Notice) setting forth its irrevocable intention to Transfer the Shares, indicating the name of the prospective purchaser and requesting to the Manager A to give its consent with respect to the Transfer of the Shares described in the Consent Notice. The Offering Shareholder shall provide promptly to the Manager A any information reasonably requested by the Manager A, which may be necessary or useful in order to evaluate the prospective purchaser. Within ten (10) Business Days following the date of receipt of such Consent Notice, the Manager A shall send to the Offering Shareholder a written notice granting or denying its consent to the proposed Transfer, it being understood

that (i) its consent may not be unreasonably withheld or delayed; (ii) it shall grant its consent in case the proposed transferee is an internationally recognized financial institution, institutional investor or an industrial company which is not active (directly or indirectly, through any of its Affiliates) in the same business as the business conducted by Ducati or its subsidiaries; and (iii) in case it denies its consent to the proposed Transfer, (A) it shall indicate in writing to the Offering Shareholder the reasons of such denial and (B) it shall deliver or cause to be delivered an irrevocable written offer of one or more alternative prospective purchasers willing to acquire the Shares at the price and substantially at the same terms and conditions indicated in the Consent Notice. It being understood that, in case of failure by the Manager A to indicate such prospective purchasers within thirty (30) Business Days from the date of receipt of the Consent Notice, the consent shall be deemed granted.

8.E. Deed of adherence

On any Transfer of Shares, the transferee shall enter into a deed of adherence agreeing to be a party to any shareholders' agreement entered into from time to time by the Shareholders (hereafter referred to as the Shareholders' Agreement) and to be bound by the terms and conditions of such Shareholders' Agreement as if it were a party thereunder. It being understood that such requirement shall not apply in the event that, after giving effect to any Transfer under articles 8.B. and 8.C., BS INVESTIMENTI, S.g.r. S.p.A. and BS PRIVATE EQUITY, S.p.A. would cease to be Shareholders of the Company. In the event that BS INVESTIMENTI S.g.r. S.p.A. Transfers its B share to a Qualified Affiliate, such transferee shall automatically become respectively a Manager A or a Manager B of the Company and the Articles of the Company will be amended in order to reflect such change.

8.F. Transfer to a Qualified Affiliate

The provisions of articles 8.A. and 8.D. above - except as specified below - shall not apply in case of a Transfer of all or part of the Shares held by a Shareholder to a Qualified Affiliate of such Shareholder. The Manager A shall verify the existence of such relationship between the Shareholder intending to Transfer the Shares and the proposed transferee.

8.G. Transfer of Permitted Indebtedness

Any Shareholder Transferring any of its Shares of the Company under these Articles shall also Transfer, as a condition to the Transfer of the Shares, an equal percentage of unpaid principal amount of any Permitted Indebtedness owing to such Shareholder or its Qualified Affiliate together with accrued and unpaid interest thereon and all other rights and obligations relating thereto until the date of such Transfer.

8.H. Register updates

Every Transfer of Shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may accept, and inscribe into the Register, any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

Art. 9. Further restriction on the Shares of the Company. The Shareholders shall not permit the Shares to become subject to any Liens except in case of a pledge of the Shares to an internationally recognized bank or financial institution made by any Shareholder (A) with the written consent of all the Shareholders of the Company and of the shareholders of WMIII, provided that the Shareholder retains the voting rights on the Shares and the applicable pledgee agrees in writing that any sale of such Shares under such pledge in case of foreclosure under the pledge agreement remains subject to the provisions of article 8, or (B) in connection with a tender offer, save as otherwise agreed in writing among all the Shareholders of the Company and of the shareholders of WMIII

Art. 10. Restrictions on transfer of shares of International Motor Holdings B.V.

10.A. Lock-Up Term

Except as set out in this article 10 below, the Company hereby undertakes not to Transfer, in whole or in part, its shares in International Motor Holdings B.V. in favour of a non-Affiliate third party during the Lock-Up Term.

After the expiration of the Lock-Up Term, the Company will be entitled to Transfer all (and not less than all) its shares in International Motor Holdings B.V. pursuant to article 10.B. upon decision of the meeting of Shareholders of the Company.

10.B. Right of first offer

(a) Without prejudice to article 10.A. hereof, in the event that the Company intends to Transfer its shares in International Motor Holdings B.V. to a third party, it shall send a written notice (the Company Offer Notice) to WM and WMIII (the Offerees) setting forth the Company's desire to Transfer the shares of International Motor Holdings B.V. owned by it pursuant to this article 10.B., specifying with respect to such proposed Transfer, the number of shares, the purchase price per share and all other material payment terms including, without limitation, the consideration payable (which may be cash or consideration other than cash).

(b) Each of the Offerees shall have the right to purchase a number of shares in International Motor Holdings B.V. subject of the Company Offer Notice equal to its Pro Rata Portion, at the terms and conditions set forth in the Company Offer Notice. The Offerees (or any one of them) will have to notify to the Company their irrevocable election to purchase all (but not less than all) of the shares subject of the Company Offer Notice within fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the Company Offer Notice, specifying, in each case, if applicable, their irrevocable commitment to

purchase also the shares offered to the other Offeree in the event that such Offeree declined to purchase the shares offered under the Company Offer Notice.

For the purposes of this article 10.B. (b), the term Pro Rata Portion shall mean a number of shares of International Motor Holdings B.V. equal to the product of (x) the total number of shares of International Motor Holdings B.V. proposed to be sold by the Company and (y) a fraction the numerator of which is the number of shares of International Motor Holdings B.V. owned by the applicable Offeree and the denominator of which is the aggregate number of shares of International Motor Holdings B.V. owned by all the Offerees as of such time.

(c) In the event that there has been a timely election of the Offerees (or any one of them) to acquire all (but not less than all) of the shares subject of the Company Offer Notice, then the Transfer of such shares shall close at a time and place selected by the Company or at such other time or place agreed among the parties in writing, but in any event within (x) fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the above election notice from the Offerees (or any one of them), or (y) the second Business Day after receipt of any necessary governmental approval. At such closing, (i) the Offerees (or any one of them), as the case may be, shall deliver to the Company the consideration to be exchanged for the offered shares, (A) in case of cash consideration, in immediately available funds to the bank account designated by the Company and (B) in case of non-cash consideration, at the direction of the Company, in each case, at least five (5) Business Days prior to such date and (ii) the Company shall Transfer title to the shares being sold, free and clear of any Liens, and deliver all other documents required to effect the Transfer of such shares in accordance with the same terms and conditions set forth in the Company Offer Notice. The purchaser shall pay any transfer taxes or similar governmental charges in connection with such Transfer and shall otherwise pay its own costs and expenses in connection with such Transfer.

(d) In the event that the Offerees fail to notify the Company of their irrevocable election to purchase all (but not less than all) the shares subject of the Company Offer Notice within (x) the fifteen (15) Business Day period specified in clause (b) of this article 10.B., or (y) the second Business Day after receipt of any necessary governmental approval, the Company shall be free to Transfer subject to articles 10.C. and 10.D. below all (but not less than all) of the shares subject of the Company Offer Notice to any third party within and no later than six (6) months following the date of delivery of the Company Offer Notice or such other longer term if the Transfer is made pursuant to articles 10.C. or 10.D. If such Transfer is completed, upon written request of the Offerees, the Company will have to provide to the Offerees written evidence that the Transfer to the third party has been perfected at a price not lower than the price contained in the Company Offer Notice (and, in the event that such price is paid, in whole or in part, for consideration other than cash, evidence that the value of such non-cash consideration as of the date of delivery of the Company Offer Notice is equal to the Fair Market Value of the shares subject of the Company Offer Notice) and substantially at the same terms and conditions set forth therein.

For the purpose of this article 10.B. (d) Fair Market Value shall mean, as of any date of determination on a per share basis, (i) with respect to any shares that are publicly traded on a stock exchange market, the average of the daily closing prices per share on such stock exchange markets, as reported by the Italian newspaper "Il Sole 24 ore", for the one-hundred and eighty (180) consecutive trading days immediately preceding the date on which a Company Offer Notice is delivered by the Company in accordance with article 10.B. of these Articles; and (ii) with respect to any shares that are not publicly traded on a stock exchange market, the total amount per share of the shares of Ducati which a willing buyer would pay to a willing seller in an arm's length transaction, assuming that the buyer has conducted a due diligence standard for this type of transactions and that each party acts without undue pressure or compulsion to complete such transaction, as determined by MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., MERRILL LYNCH, PRICEWATERHOUSECOOPERS or DELOITTE AND TOUCHE, within ten (10) Business Days following its appointment by the Company, it being understood that, in each case, the determinations of the investment bank or auditing firm so appointed shall be final, conclusive and binding on the parties and not appealable, and the fees and expenses thereof will be paid by the Company and the Offerees, based on their respective share interests in International Motor Holdings B.V.

The definition of the term "Offerees" used in this article 10.B. is only for the purposes of article 10.B.

10.C. Tag-along right in favour of the Company

(a) Without prejudice to article 10.B. hereof, in the event that at any time WM wishes to Transfer any of the shares of International Motor Holdings B.V. owned by it to a third party, WM shall give to the Company written notice setting forth its intention to Transfer such shares in International Motor Holdings B.V., and all the material terms and conditions of such Transfer (including the price, which may be payable in cash or in consideration other than cash) (the Tag-along Notice) and, for fifteen (15) Business Days following the date of the Company's receipt of such Tag-along Notice, provided that the Company has not exercised its right of first offer under article 10.B., the Company shall have the right to deliver a reply notice (the Reply Notice) to WM setting forth its irrevocable election to require WM to include in the proposed Transfer contemplated by the Tag-along Notice (i) an aggregate number of shares of International Motor Holdings B.V. owned by the Company equal to its Pro Rata Portion of shares in International Motor Holdings B.V. offered for Transfer by WM, if such percentage does not exceed fifty per cent (50%) of the shares in International Motor Holdings B.V. owned by WM and (ii) all of the shares of International Motor Holdings B.V. owned by the Company, if the percentage of shares in International Motor Holdings B.V. offered for Transfer by WM exceeds fifty per cent (50%) of the shares of International Motor Holdings B.V. owned by WM, in each case, at a purchase price per share not lower than the price indicated in the Tag-along Notice.

For purposes of this article 10.C (a), the term Pro Rata Portion shall mean a number of shares of International Motor Holdings B.V. equal to the product of (x) the total number of shares of International Motor Holdings B.V. owned by the Company and (y) a fraction, the numerator of which shall be the number of shares of International Motor Holdings B.V. proposed to be sold by WM and the denominator of which is the total number of shares of International Motor Holdings B.V. owned at such time by WM

(b) Following the receipt of the Reply Notice, WM shall be obligated to include in such Transfer the shares set forth in the Reply Notice at a purchase price per share not lower than the price indicated in the Tag-along Notice (or at a higher price) and substantially on the same terms and conditions as set forth in the Tag-along Notice.

(c) In the event there has not been a timely election by the Company to include its shares in the Transfer proposed by WM, then WM may, within six (6) months following the date of delivery of the Tag-along Notice and without any further obligation to the Company, Transfer its shares at a purchase price per share not lower than the price indicated in the Tag-along Notice and substantially at the same terms and conditions indicated in the Tag-along Notice. If such Transfer is completed, upon written request of the Company, WM will provide to the Company written evidence that the Transfer to the third party has been perfected at a price per share not lower than the price set forth in the Tag-along Notice and substantially on the same terms and conditions set forth in the Tag-along Notice.

(d) In the event there has been a timely election by the Company to include its shares of International Motor Holdings B.V. in a proposed Transfer, the Transfer by WM of the shares set forth in the Tag-along Notice and the Transfer by the Company of its shares as set forth in the Reply Notice shall take place simultaneously and, on the closing date and place which shall be communicated by WM to the Company in writing, WM and the Company shall (A) Transfer title to the prospective transferee of the shares being sold, free and clear of all Liens and (B) execute and deliver any such documents and instruments reasonably required to effect the Transfer of title to such shares to the prospective transferee, free and clear of any Liens. All costs and expenses incurred by the Company in connection with such transaction shall be borne by it on a pro rata basis on the number of shares of International Motor Holdings B.V. (considered on a fully-diluted basis) included by the Company in such Transfer (excluding, for the avoidance of doubt, any fees paid or to be paid to any of WM, WMIII or any Affiliate thereof). Unless otherwise agreed with the purchaser, the purchaser shall pay any transfer taxes or similar governmental charges in connection with such Transfer.

10.D. Drag-along right in favour of WM

If at any time a bona fide offer from a third party to purchase (by merger, sale of assets or stock or otherwise, directly or indirectly in one or a series of related transactions), at a price not lower than the price per share offered to WM, and, in any event, at a price implying a Price per share of Ducati not lower than the Drag-along Minimum Price (which may be payable in cash or in consideration other than cash), ninety per cent (90%) or more of the shares in International Motor Holdings B.V. owned by WM, is received by it, then WM may require the Company to Transfer to the prospective transferee all of the shares of International Motor Holdings B.V. owned by the Company simultaneously with the Transfer of the shares of International Motor Holdings B.V. to be sold by WM by delivering a written notice (the Drag-along Notice) to the Company in which it elects to include in such proposed Transfer to the prospective transferee all (and not less than all) the shares of International Motor Holdings B.V. of the Company, which shall be obliged to Transfer to the prospective transferee all of the shares of International Motor Holdings B.V. owned by it, simultaneously with the Transfer of the shares of International Motor Holdings B.V. to be sold by WM or otherwise participate in a transaction (or series of related transactions) at a price per share of International Motor Holdings B.V. not lower than the price indicated in the Drag-along Notice and on the same terms and conditions as WM. The Company agrees to vote its shares in favour of such a transaction, and, in general, to take any action which is necessary or appropriate in connection therewith. If the Transfer contemplated by this article 10.D. is proposed to be effected, the closing date and place shall be communicated by WM to the Company in writing with a prior notice of fifteen (15) Business Days, at such closing, WM and the Company shall (A) Transfer title to the prospective transferee of the shares being sold, free and clear of all Liens, and (B) execute and deliver any such documents and instruments reasonably required to effect the Transfer of title to such shares to the prospective transferee, free and clear of any Liens. All costs and expenses incurred by the Company in connection with such transaction shall be borne by it on a pro rata basis on the number of shares of International Motor Holdings B.V. (considered on a fully-diluted basis) included by the Company in such Transfer (excluding, for the avoidance of doubt, any fees paid or to be paid to any of WM, WMIII or any Affiliate thereof). Unless otherwise agreed with the purchaser, the purchaser shall pay any transfer taxes or similar governmental charges in connection with such Transfer.

For the purpose of this article 10.D. Drag-along Minimum Price shall mean with respect to the shares of Ducati a price which is (i) not lower than eighty per cent (80%) of the Fair Market Value of such shares, if such shares are publicly traded on a stock exchange market, or (ii) equal to one hundred per cent (100%) of the Fair Market Value of such shares, if such shares are not publicly traded on a stock exchange market.

The term Fair Market Value used in the definition of Drag-along Minimum Price shall mean, as of any date of determination, on a per share basis (i) with respect to any shares that are publicly traded on a stock exchange market, the average of the daily closing prices per share on such stock exchange market, as reported by the Italian newspaper "Il Sole 24 ore" for the one hundred and eighty (180) consecutive trading days immediately preceding the date on which a Drag-along Notice is delivered from WM to the Company in accordance with article 10.D. of the Articles and (ii) with respect to any shares that are not publicly traded on a stock exchange market, the total amount per share of the shares of Ducati

which a willing buyer would pay to a willing seller in an arm's length transaction, assuming that the buyer has conducted a due diligence standard for this type of transactions and that each party acts without undue pressure or compulsion to complete such transaction, as determined by MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., MERRILL LYNCH, PRICEWATERHOUSECOOPERS or DELOITTE AND TOUCHE, within ten (10) Business Days following its appointment by WM, it being understood that, in each case, the determinations of the investment bank or auditing firm so appointed shall be final, conclusive and binding on the parties and not appealable and the fees and expenses thereof will be paid by WM and the Company based on their respective share interests in International Motor Holdings B.V.

10.E. Authorized Lien

The Company shall not permit the shares of International Motor Holdings B.V. to become subject to any Liens except in case of a pledge of the shares in International Motor Holdings B.V. to an internationally recognized bank or financial institution made by the Company (A) with the written consent of the Company, WM and WMIII, provided that the Company retains the voting rights on the shares and the applicable pledgee agrees in writing that any sale under such shares under such pledge in case of foreclosure of the pledge agreement remains subject to the provisions of this article 10, or (B) in connection with any tender offer with respect to the voting securities of Ducati effected by the Company and/or any of its Affiliates.

Art. 11. Voting rights. Each Share carries one vote at all meetings of Shareholders.

Art. 12. Meetings of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of the Company's Shareholders. It shall have the power to order or ratify acts relating to the operations of the Company. To be validly passed, the resolutions need not to be approved by the Managers except in the cases provided for in these Articles.

Art. 13. Time and venue of meetings. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th of the month of June at 4.00 p.m.

If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day in Luxembourg.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The Manager A may, whenever it thinks fit, convene an extraordinary general meeting of Shareholders. The Manager A must convene an extraordinary general meeting upon the written request of Limited Shareholders holding not less than twenty per cent (20%) of the nominal value of the issued capital.

Art. 14. Conduct of meetings. All general meetings shall be presided over by a representative of the Manager A.

The quorum and vote required by law shall govern the general meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided in these Articles.

Except as required by law or as otherwise provided in these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of the Shareholders present or represented.

The Manager A may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 15. Notice of meeting. Shareholders will meet upon notice by the Manager A (whether the meeting is at the Manager A's or the Limited Shareholders' request), pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent by registered mail at least ten (10) Business Days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

Art. 16. Management of the Company. The Company shall be managed by the Unlimited Shareholders. The Unlimited Shareholder WM, a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, is hereby designated as Manager A. The Unlimited Shareholder BS INVESTIMENTI S.g.r. S.p.A., a company organized under the laws of Italy, is hereby designated as Manager B. The Manager A and the Manager B are collectively referred to herein as the Managers.

The Manager A may not be removed from its capacity as manager of the Company in any event, except in the following cases:

(i) in case of Just Cause;

(ii) in case of any change of articles 6, 7, 8, 9.3., 9.5., 10, 13 (last paragraph), 15 and 18 of the articles of incorporation of WM, unless resolved with the affirmative unanimous vote of the shareholders representing 100% of the capital of WM or unless required by mandatory provisions of law (provided that, in such latter case, alternative protective provisions having substantially the same effect are provided in favour of the Limited Shareholders); or

(iii) in case of removal for Just Cause of the Manager A in its capacity as manager of WMIII;

by decision of the general meeting of Shareholders deliberating with an attendance quorum of fifty per cent (50%) and the voting majority of two thirds (2/3) of the votes of the attendees.

Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of removal, the Manager A shall also procure that the B Share held by it at the time it is removed from office is forthwith transferred at its par value (which may only be payable in cash) free and clean of all Liens (other than those resulting from the Shareholders' Agreement and these Articles) to

any successor management company or other manager that may be appointed for the management of the Company or to any Qualified Affiliate of any of the Limited Shareholders or to the Manager B and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

The Manager B may not be removed from its capacity as manager of the Company in any event, except by a decision of the Limited Shareholders.

In case of removal, the Manager B shall be promptly replaced with a Qualified Affiliate of BS PRIVATE EQUITY S.p.A.

In the event of the Managers' legal incapacity or inability to act, the Conseil de Surveillance may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a general meeting of Shareholders is held. The administrator shall, within fifteen (15) days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with these Articles.

For the purpose of these Articles, Just Cause shall mean (i) any material breach by any of the Managers of (A) any duties imposed to such Manager under Luxembourg law, (B) the Articles or (C) the Shareholders' Agreement, in each case unless such breaches are cured by such Manager within twenty (20) Business Days from receipt by such Manager of copy of a written resolution of the general meeting of Shareholders of the Company indicating the breach to be cured, or (ii) gross negligence, wilful misconduct or fraud of such Manager in each case as ascertained by a an enforceable judgement issued by a competent court.

Provided that a Manager is acting in compliance with applicable laws and the Articles or acting in good faith after receipt of opinion or advice of counsel or accountants selected by it, in each case in compliance with applicable law and the Articles, such Manager shall not be liable to the Company or its Shareholders (except in cases of reckless negligence (faute lourde) or wilful misconduct (dol)) for (i) any mistake in judgment, (ii) any action taken or not taken, or (iii) any loss, liability or damages due to the mistake, action, inaction or negligence of any agent or the dishonesty, fraud or bad faith of such agent provided the Manager has exercised reasonable care in choosing such agent. Any Manager may consult with legal counsel and accountants in respect of the Company affairs and shall be fully protected and justified in any action which is taken in good faith, in reliance upon and in accordance with the opinion or advice of such counsel or accountants. In determining whether the Manager acted in good faith and with the requisite degree of care, such Manager shall be entitled to rely in good faith on reports and written statements of the directors, officers and employees of a person in which the Company holds investments (except in cases of its reckless negligence (faute lourde) or wilful misconduct (dol)).

If a Manager (or any of its Affiliates or representatives) is a party or is threatened to be made a party to any action, suit or proceeding (whether civil, administrative or investigative with the exception of criminal), by reason of any alleged actions or omissions arising out of such Manager's (or any of its representatives) activities acting on behalf of the Company, then the Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify and hold harmless the Manager and each of its Affiliates and representatives from and against any and all liabilities, losses, damages, claims, costs and expenses, (including, without limitation, reasonable attorney's fees) (collectively Losses) suffered or incurred by them arising out of or resulting from or in connection with such actions, suit or proceeding (excluding Losses which arise from any event constituting a Just Cause), provided that the Manager has acted in compliance with applicable law and the Articles or in good faith after receipt of opinion or advice of counsel or accountants chosen by it.

Art. 17. Powers of the Managers.

17.A. Powers of the Manager A

The Manager A shall have exclusive responsibility for the management of the business and affairs of the Company and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary.

The Limited Shareholders shall take no part in the management of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than exercising their voting rights as Limited Shareholders.

Without prejudice to the generality of the above mentioned paragraphs of this article 17 and without limitation, the Manager A shall, subject to any restrictions contained in these Articles, have full power and authority on behalf of the Company and with the power to bind the Company thereby:

- a) to open, maintain and close bank accounts for the Company and to draw cheques and other orders for the payment of moneys;
- b) to enter into, make and perform such deeds, contracts, agreements and other undertakings and to give guarantees on behalf of the Company and to do all such other acts as it may deem necessary and advisable for or as may be incidental to the conduct of the business of the Company;
- c) to borrow money and to make, issue, accept, endorse and execute promissory notes, drafts, bills of exchange and other instruments and evidence of indebtedness, and to secure the payment thereof by mortgage, pledge or assignment of or security interest in all or in part of the securities and other property then owned or thereafter acquired by the Company;

- d) to commence or defend litigation that pertains to the Company or to any of the Company's assets;
- e) to maintain the Company's records and books of account at the Company's principal place of business;
- f) generally to communicate with the Limited Shareholders and to report to the Limited Shareholders at such times as it shall think fit and to represent the Company in all things.

17.B. Powers of the Manager B

The powers of the Manager B will be limited to any decision regarding the implementation of the decisions validly taken by the meeting of Shareholders with respect to the purchase or Transfer of shares in International Motor Holdings B.V. under article 10 Section B, Section C and Section F of these Articles as well as regarding the termination of the Shareholders' Agreement.

Art. 18. Restrictions to the powers of the Managers. The meeting of Shareholders shall have exclusive competence to take any decision regarding (a) the purchase or Transfer of the shares in International Motor Holdings B.V. under article 10 Section B, Section C and Section F of these Articles, (b) the termination of the Shareholders' Agreement, (c) any changes to the articles of associations of International Motor Holdings B.V., (d) any increase of the share capital of International Motor Holdings B.V. with the exclusion of pre-emption rights, and (e) any issuance of Shares of the Company. Manager B will have the exclusive power to enter into and execute such deeds, contracts and agreements as are necessary to implement and execute the decisions taken by the meeting of Shareholders in accordance with this Article.

Art. 19. Remuneration of the Managers. No fee, remuneration or compensation shall be due to the Managers for the activities that they will render in favour of the Company in their capacity as managers of the latter. The Company shall reimburse to the Managers any and all documented and reasonable out-of-pocket expenses incurred by them in connection with their services.

Art. 20. Signatories. The Company will be bound by the signature of any duly authorised officer of the Manager A or by such individual or joint signatures, as the Manager A shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the Manager A. For the matters described in article 18, the Company will be bound by the signature of any duly authorized officer of, or by such other persons to whom authority may have been delegated by the Manager B.

Art. 21. Conseil de Surveillance. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance composed of at least three members. The members of the Conseil de Surveillance shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period of one year and until their successors are elected, provided however, that any of the members of the Conseil de Surveillance may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders, and provided further that none of the members of the Conseil de Surveillance may be a representative of the Manager A or an officer or employee of the Company.

The Auditors (to be appointed by the Conseil de Surveillance with the consent of the general meeting of Shareholders) may assist the Conseil de Surveillance in the performance of its duties.

The Conseil de Surveillance may be consulted by the Unlimited Shareholders on such matters as the Manager A may determine.

The general meeting at which the members of the Conseil de Surveillance are appointed may also determine the remuneration of the members of the Conseil de Surveillance.

The Conseil de Surveillance shall be convened from time to time at the discretion of its Chairman or the Manager A.

Written notice of any meeting of the Conseil de Surveillance shall be given to all members of the Conseil de Surveillance at least eight (8) Business Days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Conseil de Surveillance.

Any member may act at any meeting of the Conseil de Surveillance by appointing in writing or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Conseil de Surveillance as his proxy.

The Conseil de Surveillance may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Any member of the Conseil de Surveillance who participates in the proceedings of a meeting of the Conseil de Surveillance by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Conseil de Surveillance present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Art. 22. Accounting year - Accounts - Legal reserve - Interim dividends. The accounting period (hereafter referred to as the Accounting Period) of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on (and including) the thirty-first of December of the same year.

The Manager A shall prepare, or shall procure some duly qualified firm or person to prepare, the financial statements of the Company in respect of each Accounting Period in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law, including a balance sheet and profit and loss account. The accounts shall be denominated in euro. The Manager A will cause such accounts to be audited by a firm of independent public accountants (hereafter referred to as the Auditor(s)) selected by the Manager A and appointed by the Conseil de Surveillance with the consent of the general meeting of Shareholders. A set of the audited accounts including the report of the Auditors shall be furnished to each Shareholder at least fifteen (15) days prior to the annual general meeting of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be deducted and be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund has reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital (excluding any issue premium).

Interim dividends may, subject to such conditions set forth by law, be paid out upon the decision of the Manager A.

Art. 23. Dissolution and liquidation.

A) The Company may be dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

B) In the event of a winding-up of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders effecting such winding-up. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

C) The net proceeds of liquidation (whether consisting in cash or in any assets) shall be distributed by the liquidator (s) in the following order:

(i) full repayment of the issue price of the Shares, including the premium with respect thereto, if any;

(ii) the balance remaining after application of point C (i) of this article shall be distributed pro-rata to the respective number of issued Shares held by each Shareholder.

D) The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the Managers, provided that such latter are promptly replaced by another manager at a Shareholders' meeting.

Art. 24. Amendment of the Articles. These Articles may be amended from time to time by a resolution of the Shareholders in general meeting, subject to the following quorum and voting requirements except for any change of article 5 (penultimate and last paragraphs), 8, 9, 10, 16, 17, 18, 20, 24, 26 and 27 of these Articles (including any change to any other Articles of these Articles amended or added pursuant to the amendments mentioned above or the addition of any other articles which affect such Articles) which will require the affirmative vote of the Shareholders (including the Unlimited Shareholders) representing one hundred per cent (100%) of the capital of the Company.

The meeting may validly deliberate only if Shareholders holding at least one half in nominal value of the issued capital are present, either in person or by proxy, and if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as, if applicable, the text of the amendments relating to the object or the form of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened, in accordance with the Articles, by notices published twice, at intervals of at least fifteen (15) calendar days, with the latter being published not less than fifteen (15) calendar days before the meeting, in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" and in two Luxembourg newspapers. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented. In both meetings, resolutions must be carried by at least two thirds of the votes of Shareholders present or represented.

Art. 25. Notices. Notices which may be or are required to be given hereunder by any party to another shall be in writing and delivered or sent by facsimile, to the relevant party at the address which may be given in the Shareholders' Agreement, deed of adherence or such other address as may be designated by any Shareholder by notice addressed to the Company.

Any such notice shall be deemed to have been served as follows:

(a) in case of delivery, on delivery if delivered between 9.00 a.m. and 5.00 p.m. on a Business Day and, if delivered outside such hours, at the time when such hours re-commence on the first Business Day following delivery;

(b) in case of facsimile transmission, on the day it is transmitted provided that

if that day is not a business day or, being a Business Day, transmission takes place after 5.00. p.m., then at 9.00 a.m. on the first Business Day following transmission of the notice.

In proving such service it shall be sufficient to prove that the notice was properly addressed and left at or sent by facsimile transmission to, the place to which it was so addressed.

Each Limited Shareholder agrees to notify the Manager A forthwith of any changes to his or its name, address, or to his or its residence or status for tax purposes.

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 27. Definitions. Capitalised words and expressions shall have the meanings set out below:

A Shares has the meaning given under article 5 of these Articles.

Affiliate means, with respect to any Shareholder, an individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organization or other entity, directly or indirectly, Controlling, Controlled by or under common Control with such Shareholder.

Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

B Shares has the meaning given under article 5 of these Articles.

Business Day means any day, other than a Saturday, Sunday or a day on which banking institutions in Milan (Italy), Toronto (Ontario, Canada) or Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) are authorized or obligated to close by law, executive order or any regulations specifically applicable to banking institutions.

Company has the meaning given under article 1 of these Articles.

Consolidated Net Financial Indebtedness means, with respect to the Company, at any applicable time, the consolidated Net Financial Indebtedness of the Company (including the Net Financial Indebtedness of the Affiliates directly or indirectly Controlled by the Company with the exception of Ducati and the Affiliates directly or indirectly Controlled by it).

Control (including the correlative meanings of the terms **Controlled by** and **under common Control with**), means (i) the record or beneficial ownership, directly or indirectly (through one or more intermediates), of equity securities entitling to exercise in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the voting rights in an entity, or (ii) the possession of the power to, directly or indirectly, (A) elect a majority of the board of directors (or equivalent governing body) of such entity, or (B) direct or cause the direction of the management and policies of or with respect to such entity, whether through ownership of securities, contract or otherwise.

Ducati means Ducati MOTOR HOLDING S.p.A., a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office in Via Cavalieri 3, Bologna (Italy).

International Motor Holdings B.V. means the Dutch company held by the Company, WM and WMIII.

International Motorcycles S.p.A. means the wholly owned subsidiary of International Motor Holdings B.V.

Law means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Lien means any mortgage, pledge, hypothecation, easement, usufruct, charge, assignment, deposit arrangement, encumbrance, security interest, lien, fiduciary assignment and any security or similar agreement or third party right or defect of title or restriction of any kind or nature whatsoever.

Lock-Up Term means a period ending 26 March 2011.

Net Financial Indebtedness means, with respect to the Company, at any applicable time, the algebraic difference between (x) all obligations of such entity (A) for money borrowed from banks, credit institutions or third parties upon which interest charges are paid, (B) evidenced by a note, bond, debenture or similar instrument (including preferred equity certificates or similar securities, of any class or category whatsoever, whether convertible or not, together with the unpaid principal amount thereof and accrued interest thereon) and (y) all cash and cash equivalents of such entity, it being understood that the above shall exclude any shareholders' loans, preferred equity certificates or similar debt securities whether convertible or not, of any type or class whatsoever, in each case funded or purchased by any Shareholder or an Affiliate thereof or an Affiliate of the Company.

Performance Motorcycles S.p.A. means the wholly-owned subsidiary of International Motorcycles S.p.A.

Permitted Indebtedness means (i) shareholders' loans, preferred equity certificates or similar debt securities (whether convertible or not, of any type or class whatsoever) in each case funded or purchased by the applicable Shareholder or a Qualified Affiliate thereof.

Qualified Affiliate means an Affiliate of any of the Shareholders (a) that has agreed in writing (i) to be bound, in respect of all of the Shares and other interests it (including with respect to Permitted Indebtedness) owns in the Company, by the Shareholders' Agreement, by executing a deed of adherence thereto in order to become a party thereunder and (ii) to Transfer, prior to ceasing to be an Affiliate of such Shareholder, all of the Shares and other interests it owns in the Company and all of its rights and obligations under the Shareholders' Agreement to such Shareholder; and (b) as to which such Shareholder has agreed in writing to be liable as a primary obligor for the obligations of such Qualified Affiliate under the Shareholders' Agreement, the present Articles or otherwise by law.

Share or **Shares** means, unless otherwise explicitly or implicitly stated, the A Shares and the B Shares.

Shareholder or **Shareholders** means, unless otherwise explicitly or implicitly stated, the holders of the A Shares and the holders of the B Shares.

Shareholders' Agreement has the meaning given under article 8.E. of these Articles.

Transfer means to sell, contribute or otherwise transfer, in whole or in part, directly or indirectly, under any condition and in any way whatsoever (including by way of sale, issuance, merger, consolidation, spin-off, demerger, contribution or otherwise), in exchange of, or without, a consideration, whether monetary or non monetary; to pledge, create Liens, or encumber in any way, or to donate.

WM means World Motors S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), one of the Company's Unlimited Shareholders.

WMill means World Motors White S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions).

"

There being no further business on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand three hundred (4,300.-) euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de WORLD MOTORS RED S.C.A. (la Société), une société en commandite par actions, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1214 le 22 juin 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.615, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois par après.

L'Assemblée est présidée par M. Michel THILL, administrateur de World Motors S.A., Gérant A de la Société, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, M^e Virginie BOUSSARD, Avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, M^e Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que un million deux cent quatre vingt mille (1.280.000) actions de la Société divisée en un million deux cent soixante dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.279.998) Actions A et deux (2) Actions B, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de un million six cent mille euros (EUR 1.600.000) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée au sujet de laquelle ils ont été informés, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Refonte complète des statuts de la Société.

Après avoir exposé et reconnu exacts les faits exposés par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société qui sont par conséquent rédigés de la manière suivante:

"

Art. 1^{er}. Forme. Il existe entre les Actionnaires Commandités WORLD MOTORS S.A. et BS INVESTIMENTI S.g.r. S.p.A., les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions, une société en commandite par actions, sous la dénomination de WORLD MOTORS RED S.C.A. (ci-après la Société), soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment, à la Loi et les présents Statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la détention, la gestion et le transfert d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans Ducati, ou de toutes autres valeurs mobilières pouvant être émises, en relation avec, en échange de ou en substitution des actions dans Ducati.

La Société peut également détenir, gérer et transférer d'autres actifs reçus par elle en contrepartie pour le Transfert des actions de Ducati effectué conformément avec les présents Statuts.

La Société peut emprunter sous toutes les formes auprès d'un tiers ou de ses Actionnaires ou d'un Affilié Qualifié de ceux-ci et procéder à l'émission d'obligations et peut donner des garanties pour tous emprunts dans les limites prévues par les présents Statuts. Les emprunts par la Société sont seulement autorisés pour les besoins de financement de l'acquisition des intérêts dans Ducati ou pour les besoins du fond de roulement.

Les financements de tiers sont seulement autorisés, pour autant que ces tiers soient des banques ou des institutions financières internationalement reconnues et que de tels financements soient effectués dans le cadre d'une offre publique sur les titres avec droit de vote de Ducati réalisée conformément aux présents Statuts.

Les prêts reçus des Actionnaires ou d'un Affilié Qualifié de ceux-ci peuvent être représentés par des obligations, certificats (incluant sans limitation des certificats de parts privilégiées (PECs) et des certificats de parts privilégiées convertibles (CPECs) ou autres instruments de dettes à émettre par la Société. Le transfert ou la cession de chacun de ses instruments par tout détenteur sera soumis aux mêmes conditions que le transfert d'Actions décrites aux articles 8 et 9.

En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision des Actionnaire Commandités ou par la déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par les Actionnaire Commandités. Une telle mesure provisoire n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital émis d'un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) divisé en un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) Actions comprenant:

- 1) un million deux cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.279.998) Actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (ci-après les Actions A);
- 2) deux (2) Actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25), attribuée aux Actionnaires Commandités (ci-après les Actions B).

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises. En cas de changement dans la structure du capital de la Société pour quelque raison que ce soit (en ce inclus, sans limitation, réductions de capital, rachats d'actions, émissions d'actions nouvelles, fusions et scissions), l'Action B détenue par WM ne peut être annulée ni aucun des droits, privilèges et bénéfices y attachés, modifiés de quelque manière que ce soit.

Sans limite de ce qui précède, au cas où un changement dans la structure du capital de la Société affectant l'Action B détenue par WM est requis par des dispositions légales impératives, alors une Action B sera immédiatement émise à la même valeur nominale en faveur du même Actionnaire et avec les mêmes droits, privilèges et bénéfices.

Art. 6. Responsabilité des propriétaires d'actions. Les Actionnaires Commandités, détenant les Actions B, seront indéfiniment responsables pour tous engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires, détenant des Actions A s'abstiendront d'agir pour compte de la Société autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires Commanditaires en assemblées générales et n'auront aucune responsabilité personnelle pour les dettes ou engagements de la Société et ne seront pas obligés d'apporter aux actifs de la Société en cas de liquidation à condition qu'ils n'agissent pas comme gérants ou représentants de la Société.

Art. 7. Forme des Actions. Les Actions seront émises uniquement sous forme nominative et seulement après acceptation des souscriptions et sous réserve de la réception du paiement total pour ces Actions.

Toutes les actions émises seront inscrites dans le registre des actionnaires (ci-après le Registre), qui sera tenu par le Gérant A ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Gérant A et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et les classes d'Actions détenues par lui et le montant libéré sur chaque Action.

Tout Actionnaire doit communiquer au Gérant A une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera également enregistrée dans le Registre. Si un Actionnaire ne fournit pas une telle adresse, le Gérant A peut permettre qu'une mention à cet effet soit enregistrée dans le Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse enregistrée de temps à autre par Gérant A jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire au Gérant A.

Tout Actionnaire peut, à tout moment, modifier son adresse enregistrée dans le Registre par notification écrite adressée au siège social de la Société ou à telle autre adresse telle que déterminée de temps à autre par Gérant A.

Art. 8. Restrictions aux cessions d'actions de la Société.

8.A. Droit de première offre

(a) Dans le cas où un Actionnaire (ci-après l'Actionnaire Offrant) a l'intention de Transférer tout ou une partie de ses Actions à un tiers, l'Actionnaire devra envoyer un avis écrit (l'Avis d'Offre) aux actionnaires commanditaires de WMII et aux actionnaires majoritaires de WM, à savoir WORLD MOTOR HOLDINGS, S.à r.l. et WORLD MOTOR HOLDINGS II, S.à r.l. (les Actionnaires Majoritaires) (les Destinataires de l'Offre) détaillant tel souhait de l'Actionnaire Offrant de Transférer ses Actions de la Société et spécifiant, pour ce qui concerne le Transfert proposé, le nombre d'Actions (ci-après les Actions Offertes), le prix d'achat par Action et tout autre terme de paiement incluant, sans limitation, la contrepartie (laquelle contrepartie peut être en espèces ou autrement). Dans le cas où l'Actionnaire Offrant est BS PRIVATE EQUITY S.p.A. ou BS INVESTIMENTI S.g.r. S.p.A., l'Avis d'Offre doit également contenir une offre irrevocable dudit Actionnaire Offrant de Transférer aux Actionnaires Majoritaires ou un Affilié Qualifié de celui-ci toutes les actions détenues par cet Actionnaire Offrant dans WM, à leur valeur nominale sous réserve de l'engagement par les Actionnaires Majoritaires ou un Affilié Qualifié de celui-ci, d'acquérir pas moins que sa Participation Pro Rata des Actions Offertes.

(b) Chacun des Destinataires de l'Offre aura le droit d'acheter un nombre d'Actions Offertes égal à sa Participation au Pro Rata, selon les termes et conditions détaillés dans l'Avis d'Offre, étant entendu que dans le cas où les Actionnaires Majoritaires sont parmi les Destinataires de l'Offre, alors les Actionnaires Majoritaires auront le droit d'exiger qu'un de ses Affiliés Qualifiés achète toutes les actions détenues par l'Actionnaire Offrant dans WM à leur valeur nominale.

Les Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux) devra notifier à l'Actionnaire Offrant leur choix irrévocable d'acheter toutes (mais pas moins que toutes) les Actions Offertes et les Actionnaires Majoritaires devront notifier à l'Actionnaire Offrant son choix irrévocable et inconditionnel d'exiger qu'un de ses Affiliés Qualifiés achète les actions de WM soumises à l'Avis d'Offre, dans les quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de l'Avis d'Offre, spécifiant, pour chaque cas, le cas échéant, leur irrévocable engagement d'acheter également les Actions offertes aux autres Destinataires de l'Offre dans le cas où ces Destinataires de l'Offre refusent d'acheter les Actions Offertes.

Dans le cadre du présent Article 8.A., le terme Participation au Pro Rata signifie le produit de (x) le nombre d'Actions de la Société soumises à l'Avis d'Offre et (y) la fraction avec comme numérateur le nombre d'actions de International Motor Holdings B.V. possédé (directement ou indirectement par l'intermédiaire de WM ou WMII le cas échéant) par le Destinataire de l'Offre concerné et comme dénominateur la totalité du nombre d'actions de International Motor Holdings B.V. détenues (directement ou indirectement par l'intermédiaire de WM et WMII) par tous les Destinataires de l'Offre à ce moment là.

(c) Dans le cas où il y a eu un choix dans les délais par les Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux) d'acquérir toutes (mais pas moins que toutes) les Actions Offertes, alors le Transfert de telles Actions devra clore (x) à l'heure et au lieu choisi par l'Actionnaire Offrant ou à tout autre lieu ou heure convenus par les parties par écrit, mais dans tous les cas dans les quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de l'avis de choix susmentionné des Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux) ou (y) au deuxième Jour Ouvrable de la date de réception de toute approbation gouvernementale requise. Lors de cette clôture (i) les Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux) le cas échéant, devront délivrer à l'Actionnaire Offrant la contrepartie qui devra être échangée pour les Actions (A) en cas de contrepartie en espèces par virement de fonds immédiatement disponibles à un compte bancaire désigné par l'Actionnaire Offrant et (B) en cas de contrepartie non en espèces, à la direction de l'Actionnaire Offrant, dans chaque cas au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant ladite date et (ii) l'Actionnaire Offrant devra Transférer le titre des Actions cédées et délivrer tous autres documents requis pour effectuer le Transfert de telles Actions conformément aux mêmes termes et conditions décrits dans l'Avis d'Offre. L'acquéreur devra payer toute taxe sur les transferts, ou charges gouvernementales similaires, s'il y a lieu, en rapport avec ce Transfert et devra autrement payer ses propres coûts et dépenses en rapport avec ce Transfert.

(d) Dans le cas où les Destinataires de l'Offre manquent de notifier à l'Actionnaire Offrant leur choix irrévocable d'acquérir toutes (et pas moins que toutes) les Actions Offertes dans la période de quinze (15) Jours Ouvrables spécifiée dans la clause (c) du présent article 8.B., l'Actionnaire Offrant peut Transférer sous réserve des articles 8.B., 8.C., 8.D. et 8.G. toutes (mais pas moins que toutes) les Actions Offertes à un tiers dans les et pas plus tard que six (6) mois suivant la date de la remise de l'Avis d'Offre ou tout autre plus longue période si le Transfert est fait suivant les articles 8.B. ou 8.C. Si un tel Transfert est réalisé, l'Actionnaire Offrant fournira aux Destinataires de l'Offre une preuve écrite que le Transfert au tiers a été réalisé à un prix qui n'est pas inférieur au prix contenu dans l'Avis d'Offre (et dans le cas où un tel prix a été payé, en tout ou en partie, pour une contrepartie autre qu'en espèces, preuve que la valeur d'une telle contrepartie non en espèces, à la date de la remise de l'Avis d'Offre est égal à la valeur de la Juste Valeur de Marché des Actions Offertes) et substantiellement selon les mêmes termes et conditions qui y sont détaillés.

Dans le cadre du présent article 8.A. (d) Juste Valeur de Marché désigne, à la date de sa détermination, sur une base par Action (i) dans le cas où les Actions sont publiquement négociées sur un marché boursier, la moyenne des prix de clôture par Action sur un tel marché boursier, tel que rapporté par le journal italien "Il Sole 24 ore" pour les cent quatre-vingts (180) jours consécutifs de négociation précédant immédiatement la date à laquelle un Avis d'Offre est délivré par l'Actionnaire Offrant en conformité avec l'article 8.A. des présents Statuts et (ii) dans le cas où les Actions ne sont pas publiquement négociées sur un marché boursier, le montant total par Action qu'un acheteur consentant serait prêt à payer à un vendeur consentant dans une transaction conclue à des conditions commerciales normales, en présumant que

l'acheteur a effectué une recherche standard pour ce type de transactions et que chaque partie agit sans pression induite ou contrainte afin de réaliser ladite transaction, tel que déterminé par Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers ou Deloitte and Touche, dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant sa nomination par l'Actionnaire Offrant, étant entendu que dans chaque cas les déterminations de la banque d'investissement ou de la société d'audit ainsi nommé seront finales, concluantes et auront force obligatoire pour les parties et ne seront pas susceptibles d'appel et les frais et dépenses y relatifs seront payés par l'Actionnaire Offrant et les Destinataires de l'Offre sur base de leur participation respective dans International Motor Holdings B.V.

La définition du terme Destinataires de l'Offre utilisée dans cet article 8.A. est seulement utilisée dans le cadre du présent article 8.A.

8.B. Droit de Sortie Conjointe

(a) Sans préjudice de l'article 8.A., dans le cas où les Actionnaires Majoritaires souhaitent Transférer leurs actions dans WM à un tiers, les Actionnaires Majoritaires donnent aux Actionnaires Commanditaires de la Société (ci-après les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe) un avis écrit décrivant leur intention de Transférer ces actions de WM, le prix de cession proposé (qui inclura une indication du Prix par action de Ducati, inclus dans le prix proposé à la cession, qui peut-être payable en espèces ou par une contrepartie autre qu'en espèces) et tout autre termes et conditions d'un tel Transfert (l'Avis de Droit de Sortie Conjointe) et, pendant quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date de réception des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe d'un tel Avis de Droit de Sortie Conjointe, sous réserve que telles sociétés n'aient pas exercé dans les délais leur droit de première offre qui leur a été accordé en vertu des statuts de WM, lesdites Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe ont le droit de remettre un avis de réponse (l'Avis de Réponse) aux Actionnaires Majoritaires décrivant leur irrévocable et inconditionnel choix de requérir que les Actionnaires Majoritaires incluent dans la proposition de cession envisagée par l'Avis de Droit de Sortie Conjointe (i) un nombre total d'Actions détenues par les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe dans la Société égal à leur respective Participation au Pro Rata, si les actions de WM proposées à la cession par les Actionnaires Majoritaires n'excèdent pas cinquante pour cent (50%) des actions en circulation de WM et (ii) toutes les Actions détenues par chacune des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe dans la Société si les actions dans WM proposées à la cession par les Actionnaires Majoritaires excèdent cinquante pour cent (50%) des actions en circulation de WM.

Dans le cadre du présent article 8.C. (a), le terme Participation au Pro Rata signifie le produit de (x) le nombre d'actions émises et en circulation détenues par les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe concernées et (y) une fraction avec comme numérateur le nombre d'actions de WM proposées à la cession et avec comme dénominateur le nombre d'actions émises et en circulation de WM.

(b) Suite à la réception de l'Avis de Réponse, les Actionnaires Majoritaires sont obligés d'inclure dans un tel Transfert les Actions indiquées dans l'Avis de Réponse à un prix d'achat par Action qui n'est pas inférieur au Prix du Droit de Sortie Conjointe et substantiellement selon les mêmes termes et conditions définis dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe.

(c) Dans le cas où il n'y a pas eu de choix dans les délais par les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe d'inclure leurs Actions dans le Transfert proposé par les Actionnaires Majoritaires, alors les Actionnaires Majoritaires peuvent, dans les six (6) mois suivant la date de remise de l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et sans obligation supplémentaire pour les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe, Transférer ses actions à un prix d'achat par action qui n'est pas inférieur au Prix du Droit de Sortie Conjointe et substantiellement aux mêmes termes et conditions que ceux définis dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe. Si un tel Transfert est réalisé, sur demande écrite des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe, les Actionnaires Majoritaires fourniront aux Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe preuve écrite que le Transfert au tiers a été réalisé à un prix d'achat par action qui n'est pas inférieur au prix indiqué dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et substantiellement selon les mêmes termes et conditions détaillés dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe.

Dans le cadre du présent article 8.B. Prix du Droit de Sortie Conjointe signifie le prix par action des Actions de la Société détenues par la Société Bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe concernée, égal au montant calculé d'après les formules suivantes:

$$\text{PPSWM/WR} = \{[(\text{PPSWM} \times \text{SOWM} + \text{NFIWM}) / \% \text{DWM}] \times \% \text{DWMWR} - \text{NFIWMWR}\} / \text{SOWMWR}$$

dont:

PPSWM/WR = prix par Action de la Société

PPSWM = prix offert par action de WM

SOWM = nombre d'actions de WM émises et en circulation

NFIWM = Endettement Financier Net de WM

%DWM = % International Motor Holdings B.V. détenu par WM

%DWMWR = % International Motor Holdings B.V. détenu par la Société

NFIWMWR = Endettement Financier Net de la Société

SOWMWR = nombre d'Actions de la Société émises et en circulation

En ce qui concerne PPSWM/WR et PPSWM, le prix par Action /action comprend tout montant non payé de tous emprunts d'actionnaires, certificats de parts privilégiées ou des obligations débiteurs similaires, convertible ou non, de

chaque type ou classe que se soit, en tous cas financés ou acquis par chaque actionnaire de la société concernée ou d'un Affilié de celle-ci.

Tout ce qui précède tel que déterminé par un accord mutuel des Actionnaires Majoritaires et des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe ou, en cas de désaccord pendant plus de cinq (5) Jours Ouvrables, sur requête écrite de n'importe lequel d'entre eux, par Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers ou Deloitte and Touche (quelque soit le premier engagé) dans les dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de son engagement, dont les déterminations seront finales, définitives et liant les Actionnaires Majoritaires et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe et non susceptibles d'appel, et dont les coûts et dépenses seront payés par les Actionnaires Majoritaires et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe basés sur leur participations respectives dans International Motor Holdings B.V..

(d) Dans le cas où les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe ont remis dans les délais l'Avis de Réponse, le Transfert par les Actionnaires Majoritaires des actions décrites dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et le Transfert par les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe de leurs Actions devront prendre place simultanément à la date de clôture et au lieu qui devront être communiqués par les Actionnaires Majoritaires aux Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe par écrit, les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe (ou n'importe laquelle d'entre elles) devront (A) Transférer le titre des actions cédées au cessionnaire futur, libres de tous Privilèges et (B) signer et remettre tous documents et instruments requis pour effectuer le Transfert de titres de telles actions libres de tous Privilèges au futur cessionnaire. Tous les coûts et dépenses encourus par les Actionnaires Majoritaires et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe sont supportés par eux en proportion des actions cédées (en excluant, pour éviter tout doute, toutes rémunérations payées ou à payer à chacun des Actionnaires Majoritaires, WM, des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe ou tout Affilié de ceux-ci). Sauf autrement convenu avec l'acquéreur, l'acquéreur payera les impôts sur les transferts ou charges gouvernementales similaires, en rapport avec un tel Transfert.

8.C. Droit de Cession Forcée

Si une offre ferme de bonne foi d'un tiers non-Affilié d'acquérir (par fusion, vente d'actifs ou de valeurs mobilières ou autrement directement ou indirectement en une ou plusieurs opérations liées), à un prix impliquant un Prix par action de Ducati qui ne peut être inférieur au Prix Minimum du Droit de Cession Forcée, quatre-vingt-dix pour cent (90%) ou plus des actions de WM détenues au total par les Actionnaires Majoritaires est reçue par les Actionnaires Majoritaires, alors les Actionnaires Majoritaires peuvent requérir des Actionnaires Commanditaires de la Société (les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée) de Transférer au futur cessionnaire toutes leurs Actions respectives détenues par eux dans la Société simultanément avec le Transfert des actions de WM devant être cédées par les Actionnaires Majoritaires, par remise d'un avis écrit aux Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée (qui inclut une indication du Prix par action de Ducati) dans lequel il choisit irrévocablement d'inclure, dans le Transfert proposé au futur cessionnaire, toutes (et pas moins que toutes) les Actions de la Société détenues par les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée, qui devront être obligées de Transférer au futur cessionnaire toutes leurs Actions de la Société détenues par elles, simultanément avec le Transfert des actions de WM devant être cédées par les Actionnaires Majoritaires ou autrement participer à une telle opération (ou plusieurs opérations liées) à un prix par action égal au Prix du Droit de Cession Forcée (qui implique un Prix par action de Ducati qui n'est pas inférieur au Prix Minimum du Droit de Cession Forcée et peut-être payable en espèces ou par une contrepartie autre qu'en espèces) et selon les mêmes termes et conditions que les Actionnaires Majoritaires. Chaque Société Sujette au Droit de Cession Forcée convient de voter ses actions en faveur d'une telle Transaction, et, en général, de prendre toute mesure qui est nécessaire ou appropriée dans ce contexte. Si le Transfert envisagé par le présent Article 8.C. est proposé d'être effectuer, la date de clôture et le lieu est communiqué par les Actionnaires Majoritaires aux Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée par écrit avec un préavis de quinze (15) Jours Ouvrables et les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée devront (A) Transférer le titre des actions cédées libres de tous Privilèges au futur cessionnaire, et (B) signer et remettre tous documents et instruments requis pour effectuer le Transfert de titre de telles actions libres de tous Privilèges au futur cessionnaire. Tous les coûts et dépenses encourus par les Actionnaires Majoritaires et les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée en relation avec une telle opération seront supportés par eux sur une base en proportion du nombre d'actions inclus par chacun d'entre eux dans un tel Transfert (excluant, pour éviter tout doute, toutes rémunérations payées ou à payer à chacun des Actionnaires Majoritaires, WM, des Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée ou de tout Affilié de ceux-ci). Sauf autrement convenu avec l'acquéreur, l'acquéreur payera les impôts sur les transferts ou charges gouvernementales similaires, le cas échéant, en rapport avec un tel Transfert.

Dans le cadre du présent article 8.C. Prix Minimum du Droit de Cession Forcée signifie en ce qui concerne les actions de Ducati, un prix qui (i) n'est pas inférieur à quatre-vingts pour cent (80%) de la Juste Valeur de Marché de telles actions, si de telles actions sont négociées publiquement sur un marché boursier ou (ii) égal à cent pour cent 100% de la Juste Valeur de Marché de telles actions, si de telles actions ne sont pas publiquement négociées sur un marché boursier.

Le terme Juste Valeur de Marché utilisé dans la définition de Prix Minimum du Droit de Cession Forcée désigne, à la date de sa détermination, sur une base par action (i) dans le cas où les actions sont publiquement négociées sur un marché boursier, la moyenne des prix de clôture par action sur un tel marché boursier, tel que rapporté par le journal italien "Il Sole 24 ore" pour les cent quatre-vingts (180) jours consécutifs de négociation précédant immédiatement la date à laquelle un avis de droit de cession forcée est délivré par les Actionnaires Majoritaires aux Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée en conformité avec l'article 8.C. des présents Statuts; et (ii) dans le cas où les actions ne sont pas publiquement

négociées sur un marché boursier, le montant total par action des actions de Ducati qu'un acheteur serait prêt à payer à un vendeur consentant dans une transaction conclue à des conditions commerciales normales, en présumant que l'acheteur a effectué une recherche standard pour ce type de transactions et que chaque partie agit sans pression induite ou contrainte afin de réaliser ladite transaction, tel que déterminé par Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., Merrill Lynch, PriceWaterhouseCoopers ou Deloitte and Touche, dans les dix (10) Jours Ouvrables, suivant sa nomination par l'Actionnaire Majoritaire, étant entendu que dans chaque cas les déterminations de la banque d'investissement ou de la société d'audit ainsi nommé seront finales, concluantes et auront force obligatoire pour les parties et ne seront pas susceptibles d'appel et les frais et dépenses y relatifs seront payés par les Actionnaires Majoritaires et les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée sur base de leur participation indirectement détenue dans International Motor Holdings B.V.

Dans le cadre du présent Article 8.C. Prix du Droit de Cession Forcée signifie le prix par action des Actions de la Société détenues par les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée, égal au montant calculé d'après les formules suivantes:

$$\text{PPSWM/WR} = \{[(\text{PPSWM} \times \text{SOWM} + \text{NFIWM}) / \% \text{DWM}] \times \% \text{DWMWR} - \text{NFIWMWR}\} / \text{SOWMWR}$$

dont:

PPSWM/WR = prix par Action de la Société

PPSWM = prix offert par action de WM

SOWM = nombre d'actions de WM émises et en circulation

NFIWM = Endettement Financier Net de WM

%DWM = % International Motor Holdings B.V. détenu par WM

%DWMWR = % International Motor Holdings B.V. détenu par la Société

NFIWMWR = Endettement Financier Net de la Société

SOWMWR = nombre d'actions de la Société émises et en circulation

En ce qui concerne PPSWM/WR et PPSWM, le prix par Action /action comprend tout montant non payé de tous emprunts d'actionnaires, certificats de parts privilégiées ou des obligations débiteurs similaires, convertible ou non de chaque type ou classe que se soit, en tous cas financés ou acquis par chaque actionnaire de la société concernée ou d'un Affilié de celle-ci.

Tout ce qui précède tel que déterminé par un accord mutuel des Actionnaires Majoritaires et des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe ou, en cas de désaccord pendant plus de cinq (5) Jours Ouvrables, sur requête écrite de n'importe lequel d'entre eux (et des copies fournis aux autres actionnaires de WN), par Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers ou Deloitte and Touche (quelque soit le premier engagé) dans les dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de son engagement, dont les déterminations seront finales, définitives et lient les Actionnaires Majoritaires et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe et non susceptibles d'appel, et dont les coûts et dépenses seront payés par les Actionnaires Majoritaires et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe basés sur leur participations respectives dans International Motor Holdings B.V.

Le terme Prix par action de Ducati, utilisé dans cet article 8.C., signifie le prix par action de Ducati offert par un futur acquéreur des actions dans Ducati ou le prix d'action de Ducati compris dans le prix payable à un futur acquéreur de toute action telle qu'applicable dans WM, WMIII, la Société, International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. et Performance Motorcycles S.p.A., qui, sauf indication contraire par un tel futur acquéreur, est égal au montant calculé d'après les formules suivantes:

A. Dans le cas de vente de toute Action dans la Société ou dans WM ou dans WMIII (comme applicable):

$$\text{PCS} = (\text{PPSLH} \times \text{SOLH} + \text{NFIH} + \text{CNFID} \times \% \text{D}) / (\text{NSDHB} \times \% \text{D})$$

dont:

PCS = Prix par action de Ducati

PSLH = prix offert par Action de la Société ou de WM ou de WMIII (comme applicable)

SOLH = nombre d'Actions de la Société ou de WM ou de WMIII (comme applicable) qui sont émises et en circulation

NFIH = Endettement Financier Net de la Société ou de WM ou de WMIII (comme applicable)

CNFID = Endettement Financier Net Consolidé de International Motor Holdings B.V.

%D = % du capital social de International Motor Holdings B.V. détenu par la Société ou par WM ou par WMIII (comme applicable)

NSDHB = nombre d'actions de Ducati émises et en circulation détenues par Performance Motorcycles S.p.A.

B. Dans le cas de vente de toute Action dans International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. ou Performance Motorcycles S.p.A.

$$\text{PCS} = (\text{PPSSH} \times \text{SOSH} + \text{CNFISH}) / \text{NSDHB}$$

dont:

PCS = Prix par action de Ducati

PPSSH = prix offert par action de International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. ou Performance Motorcycles S.p.A. (comme applicable)

SOSH = nombre d'actions émises et en circulation de International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. ou Performance Motorcycles S.p.A. (comme applicable)

CNFINSH = Endettement Financier Net Consolidé de International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. ou Performance Motorcycles S.p.A. (comme applicable)

CSDHB = nombre d'actions de Ducati émises et en circulation détenues par Performance Motorcycles S.p.A.

8.D. Droit d'Agrément

Dans le cas où les Destinataires de l'Offre n'ont pas exercé leur droit de première offre en vertu de l'article 8.A., tout Transfert d'Actions à un tiers devra requérir l'agrément préalable du Gérant A. L'Actionnaire Offrant devra délivrer au Gérant A un avis écrit (l'Avis d'Agrément) détaillant son intention irrévocable de Transférer les Actions, indiquant le nom du cessionnaire futur et requérant du Gérant A de donner son agrément en ce qui concerne le Transfert des Actions décrit dans l'Avis d'Agrément. L'Actionnaire Offrant devra fournir rapidement au Gérant A toute information requise par le Gérant A, qui peut être nécessaire ou utile afin d'évaluer le cessionnaire futur. Dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la date de réception d'un tel Avis d'Agrément, le Gérant A devra envoyer à l'Actionnaire Offrant un avis écrit accordant ou refusant son agrément au transfert proposé, étant entendu que (i) son consentement ne peut être raisonnablement retenu ou retardé; (ii) il devra donner son consentement au cas où le cessionnaire proposé est une institution financière internationalement reconnue, un investisseur institutionnel ou une société industrielle qui n'est pas active (directement ou indirectement, via un de ses Affiliés) dans les mêmes affaires que les affaires conduites par Ducati ou ses filiales; et (iii) au cas où il refuse son agrément au Transfert proposé (A) il devra indiquer par écrit à l'Actionnaire Offrant les raisons d'un tel refus et (B) il devra remettre ou faire en sorte que soit remis une offre irrévocable écrite d'un ou plusieurs acquéreurs futurs alternatifs souhaitant acquérir les Actions au prix et substantiellement aux mêmes termes et conditions indiqués dans l'Avis d'Agrément. Etant entendu qu'en cas de manquement par le Gérant A d'indiquer de tels acquéreurs futurs dans les trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de l'Avis d'Agrément, l'agrément sera réputé donné.

8.E. Acte d'adhésion

Suite à tout Transfert d'Actions, le cessionnaire conclura un acte d'adhésion par lequel il accepte d'être partie à tout pacte d'actionnaires conclu de temps à autre par les Actionnaires (ci-après le "Pacte d'Actionnaires") et d'être lié par les termes et conditions d'un tel Pacte d'Actionnaires comme s'il y était partie. Etant entendu que cette exigence ne s'appliquera pas au cas où, après avoir donné effet à un Transfert selon les articles 8.B. et 8.C., BS INVESTIMENTI S.g.r. S.p.A. et BS PRIVATE EQUITY, S.p.A. cesseraient d'être Actionnaires de la Société. Dans le cas où BS INVESTIMENTI S.g.r. S.p.A. Transfère son Action B à un Affilié Qualifié, ce cessionnaire deviendra automatiquement respectivement un Gérant A ou un Gérant B de la Société et les Statuts de la Société seront modifiés afin de refléter ce changement.

8.F. Transfert à un Affilié Qualifié

Les dispositions des articles 8.A. et 8.D. ci-dessus - excepté comme spécifié ci-dessous - ne s'appliqueront pas en cas de Transfert de toute ou partie des Actions détenues par un Actionnaire à un Affilié Qualifié d'un tel Actionnaire. Le Gérant A de la Société vérifiera l'existence d'une telle relation entre l'Actionnaire ayant l'intention de Transférer les Actions et le cessionnaire proposé.

8.G. Transfert de l'Endettement Autorisé

Tout Actionnaire Transférant ses Actions de la Société selon les présents Statuts Article 6 Transférera également, comme une condition au Transfert des Actions, un pourcentage égal au montant du principal impayé de tout Endettement Autorisé dû à un tel Actionnaire ou son Affilié Qualifié ensemble avec les intérêts échus et impayés et tous autres droits et obligations y relatifs jusqu'à la date d'un tel Transfert.

8.H. Mise à jour du Registre

Tout Transfert d'Actions devra être effectué par déclaration écrite de transfert qui devra être inscrite dans le Registre, une telle déclaration devra être datée et signée par le cessionnaire et le cédant, ou par toutes personnes détenant un mandat approprié pour agir en conséquence. La Société peut accepter, et inscrire dans le Registre, tout Transfert résultant de correspondance ou autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Art. 9. Restrictions supplémentaires sur les Actions de la Société. Les Actionnaires ne doivent pas permettre que les Actions soient sujettes à des Privilèges, excepté dans le cas d'un gage des Actions en faveur d'une banque ou d'une institution financière reconnue internationalement consenti par tout Actionnaire (A) avec le consentement écrit de tous les autres Actionnaires de la Société et des Actionnaires de WMIII, à condition que ledit Actionnaire conserve les droits de vote sur les Actions concernées et que le créancier gagiste consente par écrit à ce que toute vente de ces Actions en vertu dudit gage demeure, en cas de réalisation en vertu du contrat de gage, sujette aux dispositions de l'article 10 ou (B) en rapport avec une offre publique sauf s'il en est convenu autrement par écrit entre les Actionnaires de la Société et les actionnaires de WMIII.

Art. 10. Restrictions à la cession des actions détenues dans International Motor Holdings B.V.

10.A. Période d'Incessibilité

Sauf dans les cas mentionnés dans cet article 10 ci-dessous, la Société s'engage par la présente à ne pas Transférer, en tout ou en partie, ses actions dans International Motor Holdings B.V. en faveur d'un tiers non-Affilié pendant la Période d'Incessibilité.

Après l'expiration de la Période d'Incessibilité, la Société pourra Transférer toutes ses actions (et non pas moins) dans International Motor Holdings B.V., en conformité à l'article 10 B. suite à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

10.B. Droit de première offre

(a) Sans préjudice de l'article 10.A., dans le cas où la Société a l'intention de Transférer ses actions dans International Motor Holdings B.V. à un tiers, celle-ci devra envoyer un avis écrit (l'Avis d'Offre de la Société) à WM et WMIII (les Destinataires de l'Offre) détaillant le souhait de la Société de Transférer les actions de International Motor Holdings B.V. détenues par elle en vertu de ce présent article 10.B., spécifiant relativement à ce Transfert proposé, le nombre d'actions, le prix d'achat par action et toute autre condition matérielle relative au paiement y compris, sans limitation, la contrepartie payable (laquelle contrepartie peut être en espèces ou autrement).

(b) Chacun des Destinataires de l'Offre auront le droit d'acheter un nombre d'actions dans International Motor Holdings B.V. sujet à l'Avis d'Offre de la Société égalant sa Participation au Pro Rata, selon les termes et conditions stipulés dans l'Avis d'Offre de la Société. Les Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux) devront notifier à la Société leur choix irrévocable d'acquérir toutes (mais pas moins que toutes) les actions soumises à l'Avis d'Offre de la Société dans les quinze (15) Jours Ouvrables à partir de la date de réception de l'Avis d'Offre de la Société, spécifiant, dans chaque cas, si applicable, leur engagement irrévocable d'acquérir également les actions offertes à l'autre Destinataire de l'Offre dans le cas où ce Destinataire de l'Offre refuse d'acheter les actions offertes en vertu de l'Avis d'Offre de la Société.

Dans le cadre de cet Article 10.B. (b), le terme Participation au Pro Rata désignera le nombre d'actions dans International Motor Holdings B.V. égal au produit (x) du nombre total d'actions de International Motor Holdings B.V. proposés d'être cédées par la Société et (y) une fraction avec comme numérateur le nombre d'actions de International Motor Holdings B.V. détenues par le Destinataire de l'Offre concerné et comme dénominateur le nombre total d'actions de International Motor Holdings B.V. détenues par tous les Destinataires de l'Offre à ce moment-là.

(c) Dans le cas où il y a eu un choix dans les délais des Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux) d'acquérir toutes (mais pas moins que toutes) les actions sujettes à l'Avis d'Offre de la Société, alors le Transfert de telles actions devra clore au moment et au lieu choisi par la Société ou à tout autre moment ou lieu convenu par écrit entre les parties, mais dans tous les cas dans (x) les quinze (15) Jours Ouvrables de la date de réception de l'avis de choix susmentionné des Destinataires de l'Offre (ou de n'importe lequel d'entre eux), ou (y) le deuxième Jour Ouvrable de la réception de toute approbation gouvernementale requise. Lors de cette clôture (i) les Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux), selon le cas, devront délivrer à la Société la contrepartie devant être échangée pour les actions offertes (A) en cas de contrepartie en espèces en fonds immédiatement disponibles sur le compte bancaire désigné par la Société et (B) en cas de contrepartie non en espèces sur instruction de la Société, et dans chaque cas au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant ladite date et (ii) la Société devra Transférer le titre des actions étant cédées, libres de tous Privilèges, et délivrer tous autres documents requis afin de réaliser le Transfert de telles actions en conformité avec les mêmes termes et conditions détaillés dans l'Avis d'Offre de la Société. L'acheteur devra payer toute taxe sur les transferts ou autres charges gouvernementales similaires en rapport avec ce Transfert et devra autrement payer ses propres coûts et dépenses relativement avec un tel Transfert.

(d) Dans le cas où les Destinataires de l'Offre manquent à notifier à la Société leur choix irrévocable d'acheter toutes (mais pas moins que toutes) les actions sujettes à l'Avis d'Offre de la Société dans (x) la période de quinze (15) Jours Ouvrables spécifiée dans la clause (b) de l'article 10.B., ou (y) le deuxième Jour Ouvrable de la réception de toute approbation gouvernementale requise, la Société sera libre de Transférer, sans préjudice à l'article 10.C. et 10.D. ci-dessous toutes (mais pas moins que toutes) les actions sujettes à l'Avis d'Offre de la Société à tout tiers dans les, et pas plus tard que, six (6) mois suivant la date de remise de l'Avis d'Offre de la Société ou tout autre période plus longue si le Transfert est effectué suivant les articles 10.C. ou 10.D. Si un tel Transfert est réalisé, sur demande écrite des Destinataires de l'Offre, la Société devra fournir aux Destinataires de l'Offre la preuve écrite que le Transfert au tiers a été réalisé à un prix qui n'est pas inférieur au prix contenu dans l'Avis d'Offre de la Société (et, dans le cas où un tel prix a été payé, en tout ou en partie, pour une contrepartie autre qu'en espèces, preuve que la valeur de cette contrepartie autre qu'en espèces est, à la date de remise de l'Avis d'Offre de la Société, égale à la Juste Valeur de Marché des actions sujettes à l'Avis d'Offre de la Société) et substantiellement aux mêmes termes et conditions que celles détaillées dans ledit Avis.

Dans le cadre du présent article 10.B. (d) la Juste Valeur de Marché désigne, à la date de sa détermination, sur une base par action (i) dans le cas où les actions sont publiquement négociées sur un marché boursier, la moyenne des prix de clôture par action sur un tel marché boursier, tel que rapporté par le journal italien "Il Sole 24 ore" pour les cent quatre-vingts (180) jours consécutifs de négociation précédant immédiatement la date à laquelle un Avis d'Offre de la Société est délivré par la Société en conformité avec l'article 10.B. des présents Statuts et (ii) dans le cas où les actions ne sont pas publiquement négociées sur un marché financier, le montant total par action des actions de Ducati qu'un acheteur consentant serait prêt à payer à un vendeur consentant dans une transaction conclue à des conditions commerciales normales, en présumant que l'acheteur a conduit une recherche standard pour ce type de transaction et que chaque partie agit sans pression induite ou contrainte afin de réaliser ladite transaction, tel que déterminé par Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers ou Deloitte and Touche, dans les dix (10) Jours Ouvrables, suivant sa nomination par la Société, étant entendu que dans chaque cas les déterminations de la banque d'investissement ou de la société d'audit ainsi nommé seront finales, concluantes et auront force obligatoire pour les

parties et ne seront pas susceptibles d'appel et les frais et dépenses y relatifs seront payés par la Société et les Destinataires de l'Offre sur base de leurs participations respectives dans International Motor Holdings B.V.

La définition du terme Destinataires de l'Offre utilisé dans cet article 10.B. est seulement utilisée dans le cadre du présent article 10.B.

10.C. Droit de sortie conjointe en faveur de la Société

(a) Sans préjudice de l'article 10.B., dans le cas où à tout moment WM désire transférer les actions de International Motor Holdings B.V. qu'il détient à un tiers, WM devra octroyer à la Société un avis écrit décrivant son intention de Transférer de telles actions dans International Motor Holdings B.V., les termes et conditions principaux d'un tel Transfert (y compris le prix, lequel peut être payé en espèces ou pour une contrepartie autre qu'en espèces) (l'Avis de Droit de Sortie Conjointe) et, durant quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date de réception d'un tel Avis de Droit de Sortie Conjointe par la Société, à condition que la Société n'ait pas exercé son droit de première offre en vertu de l'article 10.B., la Société pourra délivrer un avis de réponse (l'Avis de Réponse) à WM détaillant son choix irrévocable de demander à WM d'inclure dans la proposition de Transfert envisagée par l'Avis de Droit de Sortie Conjointe (i) un nombre total d'actions de International Motor Holdings B.V. détenues par la Société égal à sa Participation au Pro Rata d'actions dans International Motor Holdings B.V. offertes au Transfert par WM, si le pourcentage ne dépasse pas cinquante pour cent (50%) des actions dans Ducati détenues par WM et (ii) toutes les actions de International Motor Holdings B.V. détenues par la Société, si le pourcentage des actions de International Motor Holdings B.V. offertes au Transfert par WM dépasse cinquante pour cent (50%) des actions dans International Motor Holdings B.V. détenues par WM, dans chaque cas, à un prix d'achat par action qui ne peut être inférieur au prix indiqué dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe.

Dans le cadre du présent article 10.C. (a), le terme Participation au Pro Rata désigne un nombre d'actions de International Motor Holdings B.V. égal au produit (x) du nombre total d'actions de International Motor Holdings B.V. détenues par la Société et (y) une fraction, avec comme numérateur le nombre d'actions de International Motor Holdings B.V. proposées à la cession par WM et comme dénominateur le nombre total d'actions de International Motor Holdings B.V. détenues à ce moment là par WM.

(b) Après réception de l'Avis de Réponse, WM sera obligé d'inclure dans un tel Transfert les actions indiquées dans l'Avis de Réponse à un prix d'achat par action qui ne peut être inférieur au prix indiqué dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe (ou à un prix supérieur) et substantiellement aux mêmes termes et conditions tels que détaillés dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe.

(c) Dans le cas où il n'y a pas eu de choix dans les délais par la Société d'inclure ses actions dans le Transfert proposé par WM, alors WM pourra, dans les six (6) mois suivant la date de délivrance de l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et sans aucune autre obligation envers la Société, Transférer ses actions à un prix d'achat par action qui ne peut être inférieur au prix indiqué dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et substantiellement aux mêmes termes et conditions telles qu'indiqués dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe. Si un tel Transfert est réalisé, dès demande écrite de la Société, WM devra fournir à la Société la preuve écrite que le Transfert au tiers a été réalisée à un prix par action qui ne peut être inférieur au prix contenu dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et substantiellement aux mêmes termes et conditions que celles détaillés dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe.

(d) Dans le cas où il y a eu un choix fait dans les délais par la Société d'inclure ses actions de International Motor Holdings B.V. dans un Transfert proposé, le Transfert par WM des actions contenues dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et la vente par la Société de ses actions telles que détaillées dans l'Avis de Réponse devront prendre place simultanément à la date de clôture et au lieu qui devront être communiqués par WM par écrit à la Société, WM et la Société devront (A) Transférer le titre au futur cessionnaire des actions étant cédées, libres de tous Privilèges, et (B) exécuter et délivrer tous documents et instruments raisonnablement requis afin d'effectuer le Transfert de titre de telles actions au futur cessionnaire, libres de tous Privilèges. Tous les coûts et dépenses encourus par la Société en rapport avec une telle transaction devront être supportés par elle sur une base en proportion du nombre d'actions de International Motor Holdings B.V. (considérées sur une base entièrement diluée) incluse par la Société dans un tel Transfert (excluant, pour éviter tout doute, toutes rémunérations payées ou à payer à chacun de WM, WMIII ou un de ses Affiliés). Sauf autrement convenu avec l'acquéreur, l'acquéreur devra payer les impôts sur les transferts ou charges gouvernementales similaires en rapport avec un tel Transfert.

10.D. Droit de cession forcée en faveur de WM

Si à tout moment une offre de bonne foi d'un tiers d'acheter (par fusion, vente d'actifs, ou de valeurs mobilières ou autrement, directement ou indirectement en une ou plusieurs opérations liées), à un prix, comportant un Prix par action de Ducati, qui ne peut être inférieur au prix par action offert à WM et, dans tous les cas, à un prix qui ne peut être inférieur au Prix Minimum du Droit de Cession Forcée (lequel peut être payable en espèces ou en une contrepartie autre qu'en espèces), quatre-vingt-dix pour cent (90%) ou plus des actions de International Motor Holdings B.V. détenues par WM est reçue par celui-ci, WM pourra alors demander à la Société de Transférer au futur cessionnaire toutes les actions de International Motor Holdings B.V. détenues par la Société simultanément avec le Transfert des actions dans International Motor Holdings B.V. devant être vendues par WM en délivrant un avis écrit (l'Avis de Droit de Cession Forcée) à la Société, dans lequel cette dernière choisit d'inclure dans ladite proposition de Transfert au futur cessionnaire toutes (mais pas moins que toutes) les actions dans International Motor Holdings B.V. détenues par la Société, laquelle sera obligée de Transférer au futur cessionnaire toutes les actions de International Motor Holdings B.V. détenues par elle,

simultanément avec le Transfert des actions de International Motor Holdings B.V. devant être vendues par WM ou autrement participer dans une transaction (ou une série de transactions liées) à un prix par action de International Motor Holdings B.V. qui ne peut être inférieur au prix indiqué dans l'Avis de Droit de Cession Forcée et selon les mêmes termes et conditions que WM. La Société convient de voter ses actions en faveur d'une telle Transaction, et, en général, de prendre toute mesure qui est nécessaire ou appropriée dans ce contexte. Si le Transfert envisagé par le présent Article 10.D. est proposé d'être réalisé la date de clôture et le lieu devront être communiqués par écrit par WM à la Société avec un préavis de quinze (15) Jours Ouvrables, lors de cette clôture, WM et la Société devront (A) Transférer le titre des actions devant être vendues au futur cessionnaire, libres de tous Privilèges, et (B) exécuter et délivrer tous documents et instruments raisonnablement requis pour effectuer le Transfert du titre de telles actions au futur cessionnaire, libres de tous Privilèges. Tous les coûts et dépenses encourus par la Société en relation avec une telle transaction devront être supportés par elle sur une base en proportion du nombre des actions de International Motor Holdings B.V. (considérées sur une base entièrement diluée) incluse par la Société dans un tel Transfert (excluant, pour éviter tout doute, toutes rémunérations payées ou à payer à chacun de WM, WMIII ou de tout Affilié de ceux-ci). Sauf autrement convenu avec l'acquéreur, l'acquéreur devra payer les impôts sur les transferts ou charges gouvernementales similaires en rapport avec un tel Transfert.

Dans le cadre du présent article 10.D. Prix Minimum du Droit de Cession Forcée signifie en ce qui concerne les actions de Ducati, un prix qui (i) n'est pas inférieur au quatre-vingts pour cent (80%) de la Juste Valeur de Marché de telles actions, si de telles actions sont négociées publiquement sur un marché boursier ou (ii) égal à cent pour cent (100%) de la Juste Valeur de Marché de telles actions, si de telles actions ne sont pas publiquement négociées sur un marché boursier.

Le terme Juste Valeur de Marché utilisé dans la définition du Prix Minimum du Droit de Cession Forcée désigne, à la date de sa détermination, sur une base par action (i) dans le cas où les actions sont publiquement négociées sur un marché boursier, la moyenne des prix de clôture par action sur un tel marché boursier, tel que rapporté par le journal italien "Il Sole 24 ore" pour les cent quatre-vingts (180) jours consécutifs de négociation précédant immédiatement la date à laquelle un Avis de Droit de Cession Forcée est délivré par WM à la Société en conformité avec l'article 10.D. des présents Statuts et (ii) dans le cas où les actions ne sont pas publiquement négociées sur un marché boursier, le montant total par action des actions de Ducati qu'un acheteur consentant serait prêt à payer à un vendeur consentant dans une transaction conclue à des conditions commerciales normales, en présumant que l'acheteur a effectué une recherche standard pour ce type de transactions et que chaque partie agit sans pression indue ou contrainte afin de réaliser ladite transaction, tel que déterminé par Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers ou Deloitte and Touche, dans les dix (10) Jours Ouvrables, suivant sa nomination par WM, étant entendu que dans chaque cas les déterminations de la banque d'investissement ou de la société d'audit ainsi nommé seront finales, concluantes et auront force obligatoire pour les parties et ne seront pas susceptibles d'appel et les frais et dépenses y relatifs seront payés par la Société et WM sur base de leur participation respective dans International Motor Holdings B.V.

10.E. Privilège autorisé

La Société ne devra pas permettre que les actions de International Motor Holdings B.V. soient sujettes à des Privilèges excepté dans le cas d'un gage des actions dans International Motor Holdings B.V. en faveur d'une banque ou d'une institution financière reconnue internationalement consenti par la Société (A) avec le consentement écrit de la Société, WM et WMIII, à condition que la Société conserve les droits de vote sur les actions et que le créancier gagiste consente par écrit à ce que toute vente de telles actions en vertu dudit gage, demeure en cas de réalisation en vertu du contrat de gage sujette aux dispositions de l'article 10 ou (B) en rapport avec toute offre publique relative aux titres avec droits de vote de Ducati, effectuée par la Société et/ou tout Affilié de la Société.

Art. 11. Droits de vote. Chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées d'Actionnaires.

Art. 12. Assemblées des actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. L'assemblée aura le pouvoir d'ordonner ou de ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société. Pour être valablement prises, les décisions ne requièrent pas l'approbation de WM sauf dans les cas prévus par les présents Statuts.

Art. 13. Date et lieu des assemblées. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant à Luxembourg.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieu et date indiqués dans les avis de convocation. Le Gérant A pourra, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, convoquer une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. Le Gérant A convoquera une assemblée générale extraordinaire à la demande écrite d'Actionnaires Commanditaires représentant au moins vingt pour cent (20%) de la valeur nominale du capital souscrit.

Art. 14. Tenue des assemblées. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant légal du Gérant A.

Les quorums et votes requis par la loi régiront les assemblées générales des Actionnaires de la Société, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

Sauf dispositions légales contraires ou si les Statuts en dispose autrement, les décisions prises lors d'une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Le Gérant A déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

Art. 15. Avis de convocation. Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Gérant A (que l'assemblée soit à la demande du Gérant A ou des Actionnaires Commanditaires), suite à un avis de convocation indiquant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée dix (10) Jours Ouvrables au moins avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire mentionnée dans le Registre.

Art. 16. Gestion de la Société. La Société sera gérée par les Actionnaires Commandités. L'Actionnaire Commandité WM, société de droit du Grand-Duché de Luxembourg, est désigné comme Gérant A. L'Actionnaire Commandité BS INVESTIMENTI S.g.r. S.p.A., une société de droit italien, est désigné comme Gérant B. Le Gérant A et le Gérant B sont conjointement dénommés les Gérants.

Le Gérant A ne pourra en aucune circonstance être révoqué de sa qualité de gérant de la Société, sauf dans les cas suivants:

(i) en cas de Juste Cause;

(ii) en cas de modification des articles 6, 7, 8, 9.3, 9.5, 10, 13 (dernier paragraphe), 15 et 18 des statuts de WM, à moins qu'elle n'ait été décidée par un vote affirmatif unanime des actionnaires représentant 100% du capital de WM, ou à moins qu'elle ne soit requise par des dispositions impératives de la loi, pour autant que dans un tel cas des dispositions alternatives de protection ayant le même effet soient prévues en faveur des Actionnaires Commanditaires; ou

(iii) en cas de révocation pour Juste Cause du Gérant A en sa qualité de gérant de WMIII;

par décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant avec un quorum de présence de cinquante pour-cent (50%) et la majorité de vote de 2/3 des votes des personnes présentes.

Nonobstant toutes autres stipulations dans les présents Statuts, en cas de révocation, le Gérant A devra faire en sorte que l'Action B détenue par lui au moment de sa révocation soit aussitôt transférée à sa valeur nominale (qui sera payable uniquement en espèces) libre et non grevée d'un quelconque Privilège (autre que ceux résultant du Pacte d'Actionnaires et des présents statuts) à tout gérant (personne morale ou personne physique) lui succédant qui sera nommé pour la gestion de la Société ou à tout Affilié Qualifié de tout Actionnaire Commanditaire, ou au Gérant B, et signera tous actes, contrats et documents et en général fera tout ce qui est nécessaire à la réalisation d'un tel transfert.

Le Gérant B ne pourra être démis de ses fonctions de gérant de la Société pour quelque cause que ce soit, sauf en cas de décision des Actionnaires Commanditaires.

En cas de révocation, le Gérant B sera immédiatement remplacé par un Affilié Qualifié de la société BS PRIVATE EQUITY S.p.A.

En cas d'incapacité légale ou d'impossibilité d'agir des Gérants, le Conseil de Surveillance pourra désigner un administrateur, Actionnaire ou non, qui adoptera des mesures urgentes et celles d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée des Actionnaires. L'administrateur convoquera, dans les quinze (15) jours de sa nomination, une assemblée générale des Actionnaires conformément aux présents Statuts.

Dans le cadre des présents Statuts, Juste Cause désignera (i) toute infraction matérielle commise par tout Gérant (A) à toute obligation imposée à un tel Gérant, en application de la loi luxembourgeoise, (B) aux Statuts ou (C) au Pacte d'Actionnaires, dans chaque cas, à moins qu'un tel Gérant n'ait remédié à ces infractions endéans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant sa réception d'une copie d'une décision écrite de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société indiquant l'infraction à laquelle il doit être remédié, ou (ii) une négligence grave, dol ou fraude de la part de tel Gérant, dans chaque cas tel que confirmé par un jugement exécutoire rendu par un tribunal compétent.

A condition qu'un Gérant agisse conformément aux lois applicables et aux Statuts ou agisse de bonne foi après réception d'un avis ou d'un conseil d'avocat ou de comptables par lui sélectionnés, dans chaque cas conformément aux lois applicables et aux Statuts, un tel Gérant ne sera pas responsable envers la Société ou ses Actionnaires (excepté dans les cas de faute lourde ou dol) pour (i) toute erreur de jugement, (ii) toute action ou inaction, ou (iii) toute perte, responsabilité ou dommages dus à l'erreur, l'action, l'inaction ou la négligence de tout agent ou la malhonnêteté, la fraude ou la mauvaise foi d'un tel agent, à condition que le Gérant ait pris les précautions nécessaires dans le choix de cet agent. Tout Gérant peut consulter un conseiller juridique ainsi que des comptables relativement aux activités de la Société et sera entièrement protégé et légitimé de toute action prise de bonne foi, en se basant et en conformité avec l'avis ou le conseil de ce conseiller juridique ou de ces comptables. Afin de déterminer si le Gérant a agi de bonne foi et avec l'attention nécessaire, ce Gérant sera autorisé à s'appuyer de bonne foi sur les rapports et les déclarations écrites des administrateurs, des membres du comité directeur et des employés d'une personne dans laquelle la Société détient des intérêts (sauf dans les cas de faute lourde ou de dol).

Si un Gérant (ou un de ses Affiliés ou représentants) est partie ou est menacé d'être partie à toute action judiciaire, poursuite ou procédure (civile, administrative ou mesure d'instruction à l'exclusion du domaine criminel), en raison d'actions ou omissions alléguées venant des activités du Gérant (ou d'un de ses représentants) agissant pour le compte de la Société, la Société, dans les limites permises par la loi, indemniserà et tiendra quitte le Gérant ainsi que chacun de ses Affiliés et représentants de toutes responsabilités, pertes, dommages, réclamations, frais ou dépenses (y compris, sans

limitation, les frais raisonnables d'avocat) (collectivement Pertes) subis ou encourus par eux, survenus, résultant ou en relation avec ces actions judiciaires, poursuites ou procédures, (à l'exclusion des Pertes, résultant de tout évènement constituant une Juste Cause), à condition que le Gérant ait agi conformément à la loi applicable et aux Statuts ou de bonne foi après réception de l'avis ou du conseil du conseiller juridique ou des comptables par lui choisis.

Art. 17. Pouvoirs des Gérants.

17.A. Pouvoirs du Gérant A

Le Gérant A aura la responsabilité exclusive de la gestion des affaires de la Société et aura le pouvoir et l'autorité de faire tout ce qui est nécessaire pour accomplir l'objet de la Société et il consacra, dans toute la mesure raisonnablement requise pour la gestion des affaires de la Société, son temps et son attention et il dirigera et gèrera la Société, assisté de temps à autre d'agents, assistants ou autres employés de la Société tel qu'il le jugera nécessaire.

Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas à la gestion des affaires de la Société et n'auront ni le droit, ni le pouvoir d'agir pour la Société ou de participer ou de s'immiscer dans la conduite ou la gestion de la Société autrement que par l'exercice de leurs droits de vote en leur qualité d'Actionnaires Commanditaires.

Sans préjudice quant à la généralité des paragraphes précédents de cet article 17 et sans limitation, le Gérant A aura, sous réserve de toutes restrictions contenues dans les présents Statuts, le plein pouvoir et l'autorité pour compte de la Société et avec le pouvoir d'engager la Société de la façon suivante:

a) ouvrir, maintenir ou clôturer des comptes bancaires au nom de la Société et émettre des chèques ou d'autres ordres de paiement;

b) conclure et signer des actes, contrats, accords et autres engagements et donner des garanties pour compte de la Société et poser tous autres actes qu'il estime nécessaires, utiles ou accessoires à la conduite des activités de la Société;

c) emprunter de l'argent et émettre, accepter, endosser et exécuter des billets à ordre, effets de commerce, lettres de change, et autres instruments et reconnaissances de dettes et garantir leur paiement par des hypothèques, gages, cessions de, ou autres garanties sur, tout ou partie des valeurs et autres avoirs en possession ou acquis ultérieurement par la Société;

d) agir en qualité de demandeur ou de défendeur en justice pour ce qui concerne la Société ou les avoirs de la Société;

e) conserver les livres et la comptabilité de la Société au siège principal de la Société;

f) généralement communiquer avec les Actionnaires Commanditaires et leur faire rapport à tels intervalles qu'il jugera approprié et représenter la Société en toute matière.

17.B. Pouvoirs du Gérant B

Les pouvoirs du Gérant B seront limités à toute décision relative à la mise en oeuvre des décisions valablement prises par l'assemblée des Actionnaires relativement à la vente ou au Transfert des actions dans International Motor Holdings B.V. en application de l'article 10 Section B, Section C et Section F des présents Statuts et en relation avec la terminaison du Pacte d'Actionnaires.

Art. 18. Restrictions aux pouvoirs des Gérants. L'assemblée des Actionnaires aura compétence exclusive pour prendre toute décision en relation avec (a) l'achat ou le Transfert des actions dans International Motor Holdings B.V. en vertu de l'article 10 Section B, Section C et Section F des présents Statuts, (b) la terminaison du Pacte d'Actionnaires, (c) tous changements aux statuts de International Motor Holdings B.V., (d) toute augmentation du capital social de International Motor Holdings B.V. à l'exclusion de droits de préemption, et (e) toute émission d'Actions de la Société. Le Gérant B aura le pouvoir exclusif de conclure et d'exécuter les actes, contrats et accords nécessaires pour mettre en oeuvre et exécuter les décisions prises par l'Assemblée des Actionnaires conformément à cet Article.

Art. 19. Rémunération des Gérants. Aucune commission, rémunération ou compensation ne sera due aux Gérants pour les activités qu'ils prêteront en faveur de la Société en leur qualité de gérant de cette dernière. La Société remboursera aux Gérants tous frais, coûts et dépenses raisonnables et documentés encourus par eux dans le cadre de leurs activités.

Art. 20. Pouvoirs de signature. La Société sera engagée par la signature de tout agent dûment autorisé du Gérant A ou par la signature individuelle ou conjointe, tel que déterminé par le Gérant A, de toute personne à qui pareille autorité aura été déléguée par le Gérant A. Pour les matières décrites à l'article 18, la Société sera engagée par la signature de tout agent autorisé, de ou par telles autres personnes à qui pareille autorité aura été déléguée par le Gérant B.

Art. 21. Conseil de Surveillance. Les activités de la Société et sa situation financière incluant particulièrement la tenue de ses livres et comptes seront contrôlées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période d'un an et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, à condition cependant, que tout membre du Conseil de Surveillance puisse être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par décision prise par les Actionnaires, et à condition en outre qu'aucun membre du Conseil de Surveillance ne soit un représentant du Gérant A ou un directeur ou employé de la Société.

Des réviseurs externes (nommés par le Conseil de Surveillance avec l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires) pourront assister le Conseil de Surveillance dans l'accomplissement de ses fonctions.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par les Actionnaires Commandités sur telle matière que le Gérant A déterminera.

L'assemblée générale lors de laquelle les membres du Conseil de Surveillance sont désignés déterminera également la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué de temps à autre à la discrétion de son Président ou du Gérant A.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) Jours Ouvrables avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances d'urgence sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis par accord écrit donné par câble, télégramme, télex ou télécopie par chaque membre du Conseil de Surveillance. Des avis séparés ne seront pas requis pour des réunions spécifiques tenues au lieu et place indiqués dans un calendrier préalablement adopté par décision du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance qui participe à une réunion du Conseil de Surveillance via un moyen de communication (incluant le téléphone) qui permet aux autres membres du Conseil de Surveillance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Art. 22. Année comptable - Comptes - Réserve légale - Dividendes intérimaires. L'exercice comptable de la Société (ci-après l'Exercice Comptable) commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre (y inclus) de cette même année.

Le Gérant A préparera ou fera en sorte que soient préparés par une société ou une personne dûment qualifiées, les états financiers de la Société relatifs à chaque Exercice Comptable suivant les principes comptables généralement admis et les dispositions de la loi luxembourgeoise, incluant un bilan et un compte de pertes et profits. Les comptes seront libellés en euros. Le Gérant A fera en sorte que les états financiers soient révisés par une firme de réviseurs d'entreprises indépendante (ci-après les Réviseurs) choisie par le Gérant A et nommée par le Conseil de Surveillance avec l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires. Les comptes révisés incluant le rapport des Réviseurs seront remis à chaque Actionnaire quinze (15) jours au moins avant l'assemblée générale annuelle de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société seront déduits et attribués à la réserve légale. Cette déduction ne sera plus obligatoire lorsque le montant du fond de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit (à l'exception toute prime d'émission).

Des dividendes intérimaires, moyennant le respect des conditions fixées par la loi, peuvent être payés sur décision du Gérant A.

Art. 23. Dissolution et liquidation.

A) La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires adoptée comme en matière de modifications de ces Statuts.

B) Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires décidant cette dissolution. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

C) Le produit net de liquidation (consistant d'espèces ou d'actifs) sera distribué par les liquidateurs dans l'ordre suivant:
(i) remboursement total du prix d'émission des Actions, incluant, s'il y a lieu, la prime y relative;
(ii) le solde restant après application du point C (i) de cet article sera distribué au pro-rata du nombre respectif d'Actions émises, détenues par chaque Actionnaire.

D) La Société ne sera pas dissoute en cas de dissolution ou de faillite des Gérants, pour autant que ces derniers soient promptement remplacés par un autre gérant lors d'une assemblée des Actionnaires.

Art. 24. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par décision des Actionnaires en assemblée générale prise conformément aux exigences de quorum et de vote définies ci-après sauf pour toute modification des articles 5 (avant-dernier et dernier paragraphes), 8, 9, 10, 16, 17, 18, 20, 24, 26 et 27 des présents Statuts (y compris toute modification apportée à d'autres articles des Statuts modifiés ou rajoutés conformément aux modifications mentionnées ci-dessus ou l'addition de tout article modifiant lesdits Statuts) qui requerra le vote affirmatif des Actionnaires (y inclus les Actionnaires Commandités) représentant cent pour cent (100%) du capital de la Société.

L'assemblée ne délibérera valablement que si les Actionnaires détenant au moins la moitié en valeur nominale du capital souscrit sont présents, soit en personne, soit par mandataire, et si l'ordre du jour indique les modifications proposées

aux Statuts ainsi que, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou à la forme de la Société. Si l'exigence du quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément aux Statuts, par publication faite deux fois à intervalle de quinze (15) jours calendriers au moins, la dernière étant publiée quinze (15) jours calendriers avant l'assemblée, dans le "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" et dans deux journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital souscrit représentée. Dans les deux assemblées, les décisions ne pourront être prises qu'au deux tiers au moins des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 25. Avis. Les avis qui peuvent être ou doivent être fournis par une partie ou une autre, suivant ces Statuts, seront donnés par écrit et transmis ou délivrés par courrier ou par fac-similé, à la partie concernée à l'adresse donnée dans le Pacte d'Actionnaires, dans tout contrat d'adhésion ou à telle autre adresse, telle qu'indiquée par tout Actionnaire par notification adressée à la Société.

Les avis sont censés avoir été communiqués comme suit:

(a) en cas de délivrance par la poste, à la délivrance, si la délivrance aura lieu, entre 9h et 17h, un Jour Ouvrable, et, sinon, aux mêmes heures le premier Jour Ouvrable suivant la délivrance;

(b) en cas de transmission par fac-similé au jour de cette transmission, sauf si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable ou, si la transmission a lieu après 17h un Jour Ouvrable, la transmission interviendra à 9h le premier Jour Ouvrable suivant.

Pour prouver ce service, il suffira de prouver que la délivrance ou la transmission par fac-similé a eu lieu au lieu mentionné dans l'adresse.

Tout Actionnaire Commanditaire accepte de notifier au Gérant A les modifications relatives à son nom, son adresse ou son lieu de résidence ou son statut fiscal.

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées selon la Loi.

Art. 27. Définitions. Les mots et expressions qui figurent en majuscules auront les significations exposées ci-dessous:

Action ou **Actions** signifie, sauf si indiqué autrement de façon explicite ou implicite, les Actions A et les Actions B.

Actionnaire ou **Actionnaires** signifie, sauf si indiqué autrement de façon explicite ou implicite, les détenteurs des Actions A et des Actions B.

Actions A a été défini à l'article 5 des présentes Statuts.

Actions B a été défini à l'article 5 des présentes Statuts.

Affilié signifie, par rapport à chaque Actionnaire, une personne physique, une personne morale, un partenariat, un cabinet, une association, une organisation non constituée, ou entité directement ou indirectement contrôlant, contrôlé par ou sous Contrôle commun de cet Actionnaire.

Affilié Qualifié signifie un Affilié d'une des Actionnaires (a) qui s'est engagé par écrit (i) d'être liée, par rapport à toutes Actions et d'autres participations détenues par celle-ci dans la Société (également par rapport à l'Endettement Autorisé), par le Pacte d'Actionnaires, en exécutant un acte d'adhésion y relatif afin de devenir une partie à cet accord et ii) de Transférer, avant de cesser d'être un Affilié de cet Actionnaire, toutes Actions ou autres participations détenues dans la Société et tous ses droits et obligations sous le Pacte d'Actionnaires à cet Actionnaire; et (b) envers lequel cet Actionnaire s'est engagé par écrit de répondre comme débiteur primaire à toutes obligations de cet Affilié Qualifié sous le Pacte d'Actionnaires, les présents Statuts ou la Loi.

Contrôle (ainsi que les corrélatifs **Contrôlé par** et sous **Contrôle commun avec**) signifie (i) le registre ou le bénéfice économique, direct ou indirect (à travers un ou plusieurs intermédiaires), de titres de capital qui donnent le pouvoir d'exercer au total plus de cinquante pourcent (50%) des droit de vote dans une entité, ou (ii) la possession du pouvoir, directement ou indirectement, (A) de nommer la majorité des membres du conseil d'administration (ou corps de gérance équivalent) de cette entité, ou (B) de gérer ou de causer la gérance et la politique de ou par rapport à une telle entité, par la détention des titres, accord ou autres.

Ducati signifie DUCATI MOTOR HOLDING S.p.A., une société organisée et existante sous le droit italien, ayant son siège social au Via Cavalieri 3, Bologne (Italie).

Endettement Autorisé signifie emprunts d'actionnaires, certificats de parts privilégiées ou des titres débiteurs (convertible ou non, de chaque type ou classe) en tous cas financés ou acquis par l'Actionnaire concerné ou l'Affilié Qualifié de celle-ci.

Endettement Financier Net signifie, par rapport à la Société, à tout moment applicable, la différence algébrique entre (x) toutes obligations d'une telle entité (A) relatives aux montants empruntés des banques, instituts de crédit ou tiers pour lesquels des charges d'intérêts doivent être payées, (B) constatées par une promesse écrite de paiement, obligation, titre ou instrument similaire (y compris des certificats de parts privilégiées ou des titres similaires, de n'importe quel type ou classe, convertible ou non, ensemble avec le montant principal impayé et les intérêts accrus) et (y) toutes espèces et équivalents d'espèces de cette entité, sous entendu que ce qui précède exclut les emprunts d'actionnaires, certificats de parts privilégiées ou des titres débiteurs similaires, convertibles ou non, de chaque type ou classe, dans chaque cas financés ou acquis par tout Actionnaire ou un Affilié de celui-ci ou un Affilié de la Société.

Endettement Financier Net Consolidé signifie, par rapport à la Société, à tout temps applicable, l'Endettement Financier Net consolidé de la Société (y inclus l'Endettement Financier Net des Affiliés sous Contrôle direct ou indirect de la Société, à l'exception de Ducati et les Affiliés sous Contrôle direct ou indirect de ce celui-ci).

International Motor Holdings B.V. signifie la société néerlandaise détenue par la Société, WM et WMII.

International Motorcycles S.p.A. signifie la filiale entièrement détenue par International Motor Holdings B.V.

Jour Ouvrable signifie tout autre jour qu'un samedi, dimanche ou un jour où les institutions bancaires à Milan (Italie), Toronto (Ontario, Canada) ou Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) sont autorisées ou obligées de fermer en vertu de la loi, décret ou tout autre réglementation applicable aux institutions bancaires.

Loi signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Pacte d'Actionnaire a la signification donnée à l'article 8.E.

Performance Motorcycles S.p.A. signifie la filiale entièrement détenue par International Motorcycles S.p.A.

Période d'Incessibilité signifie la période de temps qui se clôture le 26 mars 2011.

Privilège signifie toute hypothèque, gage, servitude, usufruit, débit, cession, arrangement de dépôt, charge, intérêt d'obligation, privilège, charge fiduciaire et toute obligation ou engagement similaire ou droit d'un tiers ou défaut de titre ou restriction de tout type ou nature.

Société a été défini à l'article 1 des présents Statuts.

Statuts signifie les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.

Transférer signifie vendre, contribuer ou autrement transférer, toute ou partie, directement ou indirectement, sous toute condition et dans n'importe quelle forme (y compris par vente, émission, fusion, consolidation, retombée, scission, contribution ou autre), en échange de, ou sans, une contrepartie, monétaire ou non monétaire; gager, créer des privilèges ou encombrer par tout moyen, ou faire une donation.

WM signifie World Motors S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois.

WMIII signifie World Motors White S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois.

"

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Estimation des frais

Le montant cumulé des frais, avances, honoraires ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui sera payé par la Société ou qui lui sera refacturé à raison de cet acte, est estimé approximativement à quatre mille trois cents (4.300,-) euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est dressé en anglais, suivi d'une version en langue française. Sur requête desdites parties comparantes et en cas de discordances entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

Sur foi de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Thill, V. Boussard, C. Feyereisen, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008, LAC/2008/29552. — Reçu douze euros (12.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008096957/5770/1655.

(080112220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.906.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de TEKSID ALUMINUM LUXEMBOURG S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 93.266) ainsi que de l'extrait dûment enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg que le siège social de TEKSID ALUMINUM LUXEMBOURG S.à r.l., gérant de la Société, a été transféré à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097076/1040/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

EDEN LogCenter International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.338.

—
EXTRAIT

En date du 7 juillet 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de M. Helmut Tschütscher, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Bart Zech

Référence de publication: 2008097084/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

SWIP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.118.

—
RECTIFICATIF

Lors du dépôt de la constitution de SWIP (Luxembourg) S.à r.l., PricewaterhouseCoopers Advisory Services ont été déposés comme réviseur d'entreprise de la société. Cependant, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue après la constitution le 15 novembre 2004, a élu PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant leur adresse au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme réviseur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire, tenue en 2006.

Lors d'une résolution en date du 7 mai 2008, l'associé unique de la société a décidé de renouveler ce mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008097066/801/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

MF 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.985.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 14 juillet 2008:

19. que la démission de M. Graeme Stubbs en tant que gérant A est acceptée avec effet au 16 juillet 2008.

20. que la démission de M. Oliver Smith en tant que gérant A est acceptée avec effet au 16 juillet 2008.

21. que la démission de M. Roeland Pels en tant que gérant B est acceptée avec effet au 16 juillet 2008.

22. que M. Greg Wadsworth, avec adresse professionnelle au 15, Bury Walk, UK-SW3 6QD Londres, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 16 juillet 2008.

23. que M. Clinton Kramer, avec adresse professionnelle au 15, Bury Walk, UK-SW3 6QD Londres, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 16 juillet 2008.

24. que M. Jorrit Cromptoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 16 juillet 2008.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008097097/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

MF6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.956.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 14 juillet 2008:

43. que la démission de M. Graeme Stubbs en tant que gérant A est acceptée avec effet au 16 juillet 2008.

44. que la démission de M. Oliver Smith en tant que gérant A est acceptée avec effet au 16 juillet 2008.

45. que la démission de M. Roeland Pels en tant que gérant B est acceptée avec effet au 16 juillet 2008.

46. que M. Greg Wadsworth, avec adresse professionnelle au 15, Bury Walk, UK-SW3 6QD Londres, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 16 juillet 2008.

47. que M. Clinton Kramer, avec adresse professionnelle au 15, Bury Walk, UK-SW3 6QD Londres, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 16 juillet 2008.

48. que M. Jorrit Cromptoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 16 juillet 2008.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008097105/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Mansford France Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.982.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 14 juillet 2008:

1. que la démission de M. Graeme Stubbs en tant que gérant A est acceptée avec effet au 16 juillet 2008.

2. que la démission de M. Oliver Smith en tant que gérant A est acceptée avec effet au 16 juillet 2008.

3. que la démission de M. Roeland Pels en tant que gérant B est acceptée avec effet au 16 juillet 2008.

4. que M. Greg Wadsworth, avec adresse professionnelle au 15, Bury Walk, UK-SW3 6QD Londres, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 16 juillet 2008.

5. que M. Clinton Kramer, avec adresse professionnelle au 15, Bury Walk, UK-SW3 6QD Londres, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 16 juillet 2008.

6. que M. Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 16 juillet 2008.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008097090/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

MF9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.100.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 14 juillet 2008:

61. que la démission de M. Graeme Stubbs en tant que gérant A est acceptée avec effet au 16 juillet 2008.

62. que la démission de M. Oliver Smith en tant que gérant A est acceptée avec effet au 16 juillet 2008.

63. que la démission de M. Roeland Pels en tant que gérant B est acceptée avec effet au 16 juillet 2008.

64. que M. Greg Wadsworth, avec adresse professionnelle au 15, Bury Walk, UK-SW3 6QD Londres, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 16 juillet 2008.

65. que M. Clinton Kramer, avec adresse professionnelle au 15, Bury Walk, UK-SW3 6QD Londres, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 16 juillet 2008.

66. que M. Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 16 juillet 2008.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008097109/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Dimeplast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.247.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA

59, Grand-rue, L-3394 ROESER

Signature

Référence de publication: 2008097226/814/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09560. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Alpha Universal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.859.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA
59, Grand-rue, L-3394 ROESER
Signature

Référence de publication: 2008097227/814/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09920. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Luxembourg Designs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre la Belle Etoile, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.103.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008097231/6326/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12574. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Dimeplast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 81.247.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA
59, Grand-rue, L-3394 ROESER
Signature

Référence de publication: 2008097225/814/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09543. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Eidosmedia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 87.791.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008097241/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05202. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

IHB Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 80.191.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 3 mars 2008
L'assemblée a accepté la démission du Commissaire aux Comptes Grant Thornton Révision et Conseils S.A.

En remplacement du commissaire démissionnaire, l'assemblée a nommé Luxfiducia S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité de nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008097470/1629/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Ergon Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.010.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.005.

1) En date du 04 février 2008, l'associé Aris Wateler, avec adresse au 20, Torenlaan, 1261 GD Blaricum, Pays-bas, a cédé les parts suivantes:

- 216 parts sociales ordinaires de classe A et 390 parts sociales ordinaires de classe B à Pieter Lambrecht, avec adresse au 15, Majoor D'Hooghelaan, 8670 Koksijde, Belgique;
- 144 parts sociales ordinaires de classe A et 260 parts sociales ordinaires de classe B à Xavier Likin, avec adresse au 50, avenue du Karreveld, 1080 Bruxelles, Belgique;
- 432 parts sociales ordinaires de classe A et 780 parts sociales ordinaires de classe B à Riccardo Collini, avec adresse au 40/A, Via Lamarmora, 20122 Milan, Italie;
- 360 parts sociales ordinaires de classe A et 650 parts sociales ordinaires de classe B à l'associé Nicola Zambon, avec adresse au 28, Calle de Serrano, 28001 Madrid, Espagne;
- 360 parts sociales ordinaires de classe A et 650 parts sociales ordinaires de classe B à l'associé Wolfgang de Limburg Stirum, avec adresse au 159, avenue Molière, 1190 Bruxelles, Belgique;
- 12 parts sociales ordinaires de classe A et 21 parts sociales ordinaires de classe B à l'associé Emanuele Lembo, avec adresse au 11, Via Solferino, 20121 Milan, Italie;
- 108 parts sociales ordinaires de classe A et 195 parts sociales ordinaires de classe B à l'associé Ian Gallienne, avec adresse au 27, allée des Peupliers, 6280 Gerpinnes, Belgique;
- 72 parts sociales ordinaires de classe A et 130 parts sociales ordinaires de classe B à l'associé Serge Touati SCS, avec siège social au 24, avenue Ulysse, 1190 Bruxelles, Belgique.

2) En date du 04 février 2008, l'associé Erik Westerink, avec adresse au 4, Zwarteweg, 2111 AJ Aerdenhout, Pays-Bas, a cédé l'intégralité des 384 parts sociales ordinaires de classe A et des 694 parts sociales ordinaires de classe B qu'il détient à l'associé Emanuele Lembo.

Par conséquent, suite à ces cessions de parts, la répartition des parts entre les associés est la suivante:

- l'associé Aris Wateler détient 792 parts sociales ordinaires de classe A et 1430 parts sociales ordinaires de classe B;
- l'associé Pieter Lambrecht détient 216 parts sociales ordinaires de classe A et 390 parts sociales ordinaires de classe B;
- l'associé Xavier Likin détient 144 parts sociales ordinaires de classe A et 260 parts sociales ordinaires de classe B;
- l'associé Riccardo Collini détient 432 parts sociales ordinaires de classe A et 780 parts sociales ordinaires de classe B;
- l'associé Nicola Zambon détient 2268 parts sociales ordinaires de classe A et 4095 parts sociales ordinaires de classe B;
- l'associé Wolfgang de Limburg Stirum détient 2268 parts sociales ordinaires de classe A et 4095 parts sociales ordinaires de classe B;
- l'associé Emanuele Lembo détient 2304 parts sociales ordinaires de classe A et 4160 parts sociales ordinaires de classe B;
- l'associé Ian Gallienne détient 3996 parts sociales ordinaires de classe A et 7215 parts sociales ordinaires de classe B;
- l'associé Serge Touati SCS détient 1980 parts sociales ordinaires de classe A et 3575 parts sociales ordinaires de classe B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097560/581/50.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10644. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Alcibiades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.815.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de la société Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, la société Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008097561/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Luxaffaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.098.

—
Nous vous informons que nous démissionnons avec effet au 3 février 2004 de notre mandat de commissaire au compte de la société LUXAFFAIRES SA.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Robert SOUMOIS

Gérant

Référence de publication: 2008097567/1133/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 65.429.

—
Société anonyme de droit luxembourgeois constituée en date du 26 juin 1998 par devant M^e Jacques Delvaux, notaire avec résidence à Luxembourg.

Les statuts coordonnés datés du 4 août 1998 ont été déposés au Registre de Commerce en date du 10 août 1998 pour mention au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2008

8. Nomination des administrateurs

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, venant à échéance le 24 avril 2008. C'est ainsi que Madame Kremer et Messieurs Ackermann, Baumann et Schmit sont reconduits dans leur fonction pour une période de 3 ans. Quant au mandat de Monsieur Lamborelle, le Président annonce que celui-ci ne désire plus renouveler son mandat. Le Président propose à l'Assemblée de nommer Monsieur Yves Elsen en remplacement de Monsieur Erny Lamborelle.

A partir du 24 avril 2008, le Conseil d'administration de CD-PME se compose donc comme suit:

Monsieur Georges SCHMIT, Président
Monsieur Carlo ACKERMANN, administrateur,
Monsieur Emmanuel BAUMANN, administrateur,
Monsieur Yves ELSEN, administrateur,
Madame Eva KREMER, administratrice.

Adresse de M. Yves Elsen: 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

Référence de publication: 2008097566/3526/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12756. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Iliade Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.233.700,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.924.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 12 décembre 2007

- Les Associés acceptent la démission avec effet au 15 octobre 2007 de Monsieur Johan DEJANS, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de catégorie B.

- Les Associés nomment comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008097565/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Wings Private Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.654.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2008

Monsieur Celso Gomes Domingues, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg et demeurant au 219, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Toby Herkrath. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour WINGS PRIVATE INVESTMENTS S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097554/696/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Holden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.745.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLDEN S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008097517/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11123. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Metall Finanz Gesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 91.876.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METALL FINANZ GESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme
Thierry FLEMING / John SEIL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008097516/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11137. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

K-L, Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9662 Kaundorf, 14, Am leweschtduerf.
R.C.S. Luxembourg B 108.377.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097532/801034/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12970. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Life Point Service, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9662 Kaundorf, 14, Am leweschtduerf.
R.C.S. Luxembourg B 133.162.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097531/801034/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12967. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Airbus Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 50.641.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097529/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07119. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Sogecore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 43.403.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097528/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12724. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Harman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 119.789.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HARMAN S.A., Société Anonyme

Luc HANSEN / John SEIL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008097515/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11141. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Calendria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.599.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CALENDRIA S.A., Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008097514/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11145. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pythas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.202.

Le bilan et l'annexe au 30.09.2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PYTHAS SA, Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008097508/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11160. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Fernbach-Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 36.700.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008097525/2238/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12932. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Approche, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9763 Marnach, 5, Dosberstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 132.986.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097526/801034/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12973. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Vairao S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 118.442.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAIRAO S.A.
Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008097752/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10299. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Berewtec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 86.053.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BEREWTEC S.A.*
Christophe Blondeau / Frédérique Mignon
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008097766/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10296. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Krontec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.405.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *KRONTEC S.A.*
Christophe Blondeau / Frédérique Mignon
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008097765/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10294. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Valamoun S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.880.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 14 juillet 2008

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. Madame Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Madame Christine SCHWEITZER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé dans son mandat de président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 15/07/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *VALAMOUN S.A.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008097673/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.037.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097690/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09979. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Callens, Pirene, Theunissen & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.178.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097693/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09982. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Vairao S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.442.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAIRAO S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008097755/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10300. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

ILU, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 106.033.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILU

Jean Marc HEYNDERICKX / Christine GEUBELLE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008097764/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08467. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Lux-Tex Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.062.

Le bilan et l'annexe au 31 juillet 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-TEX INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097761/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08463. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

ILP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 122.717.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILP II S.à.R.L.

Jean-Pierre VERLAINE / Romain THILLENS

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008097756/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10273. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Prometeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.922.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 juillet 2008

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Domenico SCARFO a démissionné de son mandat d'administrateur et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Cristiano FALCONI demeurant Via Campione 54, CH-6816 Bissone, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Adon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour la société

FBK, BENOY KARTHEISER management

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008097716/510/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Falcon Borrower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.771.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2007 régulièrement approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Falcon Borrower S.à r.l., Société à responsabilité limitée
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2008097754/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11366. - Reçu 108,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Lux G Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.533.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008097753/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11359. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**P.I.L.O.T. société à responsabilité limitée (Pédagogie, Instruction, Langues, Organisation et Tutorat),
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9456 Hoesdorf, Maison 14D.

R.C.S. Luxembourg B 123.101.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 10 juin 2008

Première Résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Mr. Bruce Hazard comme gérant technique et nomme par la même Mme Miranda Bergmans comme gérant technique. Mr Bruce Hazard n'aura plus de fonction de gérant, ni technique, ni administratif.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la décision du 28 novembre 2006 concernant la signature collective des deux gérants dans lequel la société se trouvait engagée en toutes circonstances par la signature collective des deux gérants. Cette décision aura désormais la teneur suivante: «La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature unique de Mme Miranda Bergmans.»

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour copie conforme
Miranda Bergmans
La gérante

Référence de publication: 2008097829/1029/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Delyard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 21, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 74.502.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097831/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

STAFF Intérim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8290 Kehlen, 20, Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 84.476.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097830/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Gedefina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 55.317.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097828/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11403. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Golden Investors S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.322.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/08.

Pour GOLDEN INVESTORS S.A.

Monsieur Marc LAMESCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2008097797/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10219. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Eagle Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.915.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097375/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10625. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Galway Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.218.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097376/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10634. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Apax Knowledge Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.263.775,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.374.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008097414/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09043. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pocolena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 66.570.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008097442/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11589. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

HC Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Séverine Canova

Gérante

Référence de publication: 2008097440/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10445. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Las Vegas Casino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 71.055.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008097436/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11049. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

VPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.117.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008097445/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11594. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Fondations Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.318.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097422/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10612. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.
